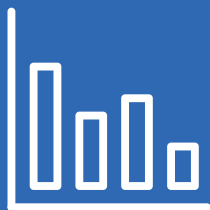


Statistiques

Ministère
de la Sécurité
publique

Criminalité au Québec

Principales tendances 2019



Pour nous joindre

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 6^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

Dépôt légal – 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-88578-8 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2021

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Faits saillants



Taux de criminalité

Au cours de la dernière décennie, le taux global de la criminalité a connu une diminution de 32,3 % se traduisant par une variation annuelle moyenne de -4,3 %. Ce sont les infractions contre la propriété qui se démarquent par la régression du taux la plus significative, soit 45,0 %, contribuant ainsi à la diminution du taux global.



Crimes contre la personne

Le taux d'infractions contre la personne a continué sa progression en 2019 et a atteint 1 033,5 par 100 000 habitants. Après une période de désescalade jusqu'en 2014 (915,4), ce taux n'a cessé d'augmenter pour rejoindre celui de 2010 (1 036,9) en 2019. L'augmentation du taux la plus marquée concerne la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel, qui inclut notamment les infractions de contacts sexuels et de leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur.



Crimes contre la propriété

Les crimes contre la propriété sont en diminution constante depuis dix ans. Entre 2010 et 2019, le taux a chuté de près de la moitié (45,0 %), passant de 3 069,8 à 1 689,6. Seules les fraudes étaient en croissance (73,2 %) au cours de cette période, passant de 175,4 à 303,7, ce qui correspond à un écart de +11 905 événements par rapport à 2010. À l'inverse, les infractions d'introduction par effraction (-59,6 %) et de possession de biens volés (-56,6 %) ont connu les diminutions de taux les plus importantes.



Infractions liées aux drogues

La légalisation du cannabis en octobre 2018 a eu un effet non négligeable sur le volume d'infractions liées aux drogues déclarées par les policiers. Le taux d'infractions a diminué de 56,6 % entre 2010 et 2019, passant de 278,1 à 120,6, ce qui représente un écart de -11 757 infractions déclarées entre ces deux années de référence. L'essentiel de la diminution a eu lieu entre les années 2017 et 2019. La possession de cannabis comptait en effet pour près de la moitié des infractions liées aux drogues au Québec avant sa légalisation.



Crimes motivés par la haine

Entre 2010 et 2019, le taux de crimes motivés par la haine a presque doublé (+84,6 %), passant de 2,7 à 4,7. Cette progression a eu lieu principalement entre 2013 et 2017, alors que le taux est passé de 2,3 à 5,8 pour se stabiliser autour de 4,6 pour les deux dernières, ce qui correspond à ± 387 événements déclarés par les corps de police par année.

Table des matières

FAITS SAILLANTS.....	3
TABLE DES MATIÈRES	4
LISTE DES GRAPHIQUES	5
LISTE DES TABLEAUX	6
MÉTHODOLOGIE	7
INTRODUCTION.....	10
CHAPITRE 1	11
1.1 Le taux de criminalité poursuit sa tendance à la baisse	11
1.2 La criminalité se compose de plus de la moitié d’infractions contre la propriété	12
1.3 L’Indice de gravité de la criminalité est moins élevé qu’il y a dix ans	14
1.4 Le portrait régional s’inscrit dans les mêmes tendances	15
CHAPITRE 2	16
2.1 Une cinquième hausse consécutive du taux d’infractions contre la personne	16
2.1.1 Le portrait régional des infractions contre la personne.....	19
2.2 Une décennie marquée par la baisse des infractions contre la propriété.....	20
2.2.1 Le portrait régional des infractions contre la propriété	22
2.3 Poursuite de la baisse des autres infractions au <i>Code criminel</i>	23
2.3.1 Le portrait régional des autres infractions au <i>Code criminel</i>	25
2.4 Les infractions relatives à la conduite de véhicules poursuivent leur baisse.....	26
2.4.1 Le portrait régional des infractions relatives à la conduite de véhicules	29
2.5 Les infractions relatives aux drogues et aux autres substances sont en baisse	30
2.5.1 Le portrait régional des infractions relatives aux drogues et aux autres substances	33
CHAPITRE 3	34
3.1 Les crimes motivés par la haine se stabilisent	34
3.2 La religion : le motif le plus souvent invoqué	35
3.3 Plus d’infractions contre la personne motivées par la haine.....	36
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES.....	37
ANNEXE	42
RÉFÉRENCES.....	44

Liste des graphiques

Graphique 1	Évolution du taux global de la criminalité, Québec, 2010 à 2019 ^P	11
Graphique 2	Répartition (en %) des principales catégories d'infractions, Québec, 2010, 2018 ^a et 2019 ^P	12
Graphique 3	Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité, Québec, 2010 à 2019 ^P	14
Graphique 4	Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité des crimes violents, Québec, 2010 à 2019 ^P	14
Graphique 5	Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité des crimes sans violence, Québec, 2010 à 2019 ^P	14
Graphique 6	Évolution du taux d'infractions contre la personne, Québec, 2010 à 2019 ^P	16
Graphique 7	Évolution du taux d'agressions sexuelles et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2010 à 2019 ^P	17
Graphique 8	Évolution du taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2010 à 2019 ^P	20
Graphique 9	Évolution du taux des autres infractions au <i>Code criminel</i> , Québec, 2010 à 2019 ^P	23
Graphique 10	Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2010 à 2019 ^P	26
Graphique 11	Évolution du taux d'infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies et au délit de fuite, Québec, 2010 à 2019 ^P	27
Graphique 12	Évolution du taux d'infractions relatives à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> et à la <i>Loi sur le cannabis</i> , Québec, 2010 à 2019 ^P	30
Graphique 13	Évolution du taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2010 à 2019 ^P	34
Graphique 14	Répartition (en nombre) des crimes motivés par la haine selon la catégorie d'infractions, Québec, 2018 ^a et 2019 ^P	36

Liste des tableaux

Tableau 1	Évolution du nombre et du taux des principales catégories d'infractions, Québec, 2010, 2018 ^a et 2019 ^p	12
Tableau 2	Nombre et taux d'infractions au Code criminel selon la région administrative, Québec, 2010, 2018 ^a et 2019 ^p	15
Tableau 3	Nombre et taux d'infractions contre la personne, Québec, 2010, 2018 ^a et 2019 ^p	18
Tableau 4	Nombre et taux régionaux d'infractions contre la personne, Québec, 2010, 2018 ^a et 2019 ^p	19
Tableau 5	Nombre et taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2010, 2018 ^a et 2019 ^p	21
Tableau 6	Nombre et taux régionaux d'infractions contre la propriété, Québec, 2010, 2018 ^a et 2019 ^p	22
Tableau 7	Nombre et taux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2010, 2018 ^a et 2019 ^p	24
Tableau 8	Nombre et taux régionaux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2010, 2018 ^a et 2019 ^p	25
Tableau 9	Nombre et taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2010, 2018 ^a et 2019 ^p	28
Tableau 10	Nombre et taux régionaux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2010, 2018 ^a et 2019 ^p	29
Tableau 11	Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2010, 2018 ^a et 2019 ^p	31
Tableau 12	Infractions relatives aux drogues et aux autres substances selon la substance, Québec, 2010, 2018 ^a et 2019 ^p	32
Tableau 13	Nombre et taux régionaux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2010, 2018 ^a et 2019 ^p	33
Tableau 14	Nombre et taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2010 à 2019 ^p	34
Tableau 15	Nombre de crimes motivés par la haine selon le motif, Québec, 2010, 2018 ^a et 2019 ^p	35
Tableaux complémentaires		
Tableau 16	Évolution du nombre d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014 à 2019 ^p	37
Tableau 17	Évolution du taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014 à 2019 ^p	38
Tableau 18	Infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales par corps de police, Québec, 2019 ^p	39
Tableau 19	Nombre et taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2010 à 2019 ^p	40
Tableau 20	Nombre et taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2018 ^a et 2019 ^p	41

Méthodologie

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les statistiques présentées dans cette publication ont été compilées à partir des données colligées par les corps de police québécois selon les règles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce programme pancanadien est administré par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), sous l'autorité de Statistique Canada. Le Programme DUC permet de mesurer la nature et l'évolution de la criminalité signalée à la police chaque année civile. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) recueille et collige les infractions criminelles déclarées par les corps de police du Québec.

Une nouvelle version de ce programme a été lancée en 1988 afin de recueillir des renseignements plus précis sur les affaires criminelles et leurs caractéristiques. Le Programme DUC, basé sur l'affaire, est constitué de trois banques de données : les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés. La version actuellement utilisée est la 2.2, modifiée et améliorée en 2004.

Notons que la Gendarmerie royale du Canada et différents corps de police autochtones (CPA) ne déclarent pas d'infractions au Programme DUC 2.2. Au total, cinq CPA font leurs déclarations à la dernière version du programme, soit Mashteuiatsh, Listuguj, Pessamit, Wendake et Uashat Mak Mani-Utenam. Les autres CPA déclarent les infractions enregistrées sur leur territoire à l'aide de la version DUC 1.0 à base de données agrégées, un instrument de collecte beaucoup moins détaillé qui est toujours utilisé par certains corps de police au pays.

Contrôle de la qualité des données

Le MSP exerce un contrôle mensuel de la qualité des données. Des processus de validation rigoureux ont été mis en place dans le but de détecter les erreurs liées aux règles de déclaration du Programme DUC et de garantir la cohérence interne des données. De plus, des vérifications bisannuelles de toutes les données sont effectuées, avec la collaboration du CCSJSC, pour assurer l'intégrité des données. Une attention particulière est accordée aux données sur les homicides et sur les crimes motivés par la haine qui font l'objet de vérifications supplémentaires.

Limites des statistiques sur la criminalité

Pour faire partie des statistiques, une infraction doit franchir trois étapes : être détectée, être signalée à un corps de police et être enregistrée par celui-ci au Programme DUC. Le nombre de signalements peut cependant varier selon le type d'infraction¹. Par exemple, les introductions par effraction seraient signalées à la police dans 50 % des cas, tandis que les voies de fait ne le seraient que dans 3 % des cas².

De plus, les données déclarées sont influencées par les pratiques policières, notamment les opérations policières qui visent la détection de certaines infractions, par exemple la conduite avec les facultés affaiblies. Cela se reflétera généralement dans les statistiques par une hausse des infractions ciblées par les corps de police. Les infractions qui ne font pas l'objet d'un signalement par une victime sont beaucoup plus sensibles à l'intensité des efforts de détection consacrés par la police.

Extraction des données

Les statistiques criminelles de 2019 sont composées des événements enregistrés par les corps de police avant le 1^{er} juillet 2020, la date où les données ont été extraites. Puisque la banque de données est dynamique, l'extraction des données est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante. Cette procédure permet d'obtenir les données les plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier. À ce moment, les données concernant l'année précédente sont actualisées et deviennent alors une mesure définitive.

1. Marc OUIMET (2015), *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 586 p.
2. Samuel PERREAUULT (2015), « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, vol. 35, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 45 p.

Dénombrement des infractions

Les organisations policières peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions découlant d'un même événement. Par contre, seulement l'infraction la plus grave est comptabilisée pour établir le taux de criminalité. Cette convention peut engendrer une sous-estimation des infractions les moins graves.

De plus, le dénombrement des infractions varie selon la catégorie de crimes. Pour la plupart des infractions contre la personne, le nombre correspond au nombre de victimes, sauf quelques exceptions telles que le vol qualifié, le leurre ou l'extorsion. Pour ces infractions, tout comme pour celles contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel*, le décompte s'effectue par affaire (ou événement) sans considérer le nombre de victimes.

Procédés de calculs

Pour le calcul du taux et de sa variation, on utilise la valeur réelle qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques, qui est limitée à une décimale. Le calcul fait à partir de la valeur réelle garantit l'exactitude des résultats, particulièrement ceux avec des nombres décimaux.

Classification des catégories d'infractions

Le Programme DUC regroupe les données selon sept catégories d'infractions. Les infractions au *Code criminel* sont réparties en trois grandes catégories : les infractions contre la personne, les infractions contre la propriété et les autres infractions. On trouve également quatre autres catégories, soit les infractions relatives à la conduite de véhicules, les infractions relatives aux drogues et aux autres substances, les infractions aux autres lois fédérales et les infractions à des lois provinciales. L'annexe présente le détail de la classification des catégories d'infractions.

Taux de criminalité

Le taux de criminalité est le rapport entre le nombre d'infractions déclarées et la population, exprimé par 100 000 habitants. Il permet de comparer la fréquence des infractions entre les années, les territoires ou les groupes de la population (c.-à-d. en fonction du sexe ou de l'âge). On le calcule selon la formule suivante : le nombre d'infractions divisé par la population visée multiplié par 100 000.

Les données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont obtenues de l'Institut de la statistique du Québec. Cependant, les taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux sont calculés selon les chiffres de population établis annuellement par décret gouvernemental et publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration courante des municipalités.

Note

Le taux de criminalité global exclut les infractions relatives à la conduite de véhicules prévues dans le *Code criminel* et les infractions à d'autres lois fédérales, comme les infractions relatives aux drogues ainsi que les infractions à des lois provinciales.

Indice de gravité de la criminalité

L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) est une mesure complémentaire au taux de criminalité qui permet d'examiner les variations annuelles de la criminalité selon la gravité relative des crimes déclarés³. Un poids est attribué à chaque type d'infraction selon sa gravité. Le poids est déterminé à partir du taux d'incarcération multiplié par la durée moyenne des peines d'incarcération, en jours, qui ont été imposées par les tribunaux. Conséquemment, plus la peine moyenne est sévère, plus le poids attribué à l'infraction sera important. Notons que l'IGC prend aussi en compte le volume des infractions.

Dans le présent rapport, l'IGC se calcule en faisant la somme des catégories d'infractions pondérées et déclarées au Québec, divisée par l'ensemble de la population québécoise. Il est ensuite normalisé en fonction d'un indice de base

3. M. WALLACE, J. TURNER, A. MATARAZZO et C. BABYAK (2009), *La mesure de la criminalité : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*. [En ligne] [<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.pdf>].

prédéterminé, ce qui permet de présenter une mesure de la criminalité sur une échelle dont la valeur maximale est égale à 100.

Cette particularité permet de réduire l'effet des infractions fréquentes et moins graves qui ont une forte incidence sur le taux de criminalité traditionnel. De plus, contrairement au taux de criminalité, l'IGC inclut toutes les infractions au *Code criminel* (y compris celles relatives à la conduite d'un véhicule) ainsi que les infractions aux autres lois fédérales, notamment celles qui concernent les drogues et les stupéfiants.

L'IGC, mis en place en 2009 par Statistique Canada⁴, comprend trois mesures différentes, soit une pour la criminalité globale, une pour les crimes violents et une autre pour les crimes sans violence.

Précisions concernant les statistiques de la région du Nord-du-Québec

Les statistiques du Nord-du-Québec déclarées au Programme DUC 2.2 proviennent principalement de trois postes de la Sûreté du Québec (postes de Matagami, de Chapais-Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon), qui se trouvent sur le territoire de la Jamésie. Malgré ce qui précède, les statistiques du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données du corps de police régional de Kativik, situé au Nunavik, parce qu'il ne participe pas au Programme DUC 2.2. À ce propos, le Nunavik possède son propre programme de statistiques sur la criminalité, soit le Nunivaat⁵.

Bien que les données sur les infractions au *Code criminel* et aux autres lois pour la région du Nord-du-Québec soient incomplètes, elles sont tout de même comptabilisées pour l'ensemble du Québec et font donc partie des statistiques générales de la criminalité.

Précisions concernant la compilation des crimes motivés par la haine

Depuis 2008, il est possible d'enregistrer les infractions criminelles motivées par la haine fondée sur la race ou l'origine ethnique, la langue, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire. Une infraction est consignée comme étant motivée par la haine selon la preuve dont dispose le corps de police lors de l'enregistrement de l'affaire. Cela peut inclure des infractions que les policiers soupçonnent fortement d'être motivées par la haine, même s'ils ne peuvent le confirmer. C'est notamment le cas lorsque l'auteur présumé n'a pas été identifié. Notons à ce sujet qu'un crime motivé par la haine doit être classé en fonction des motivations de son auteur présumé et non d'après les caractéristiques de la victime.

Il peut arriver qu'une infraction soit reclassée lorsque des éléments de preuve supplémentaires permettent de confirmer ou d'infirmer qu'elle était motivée par la haine. Puisqu'il est parfois difficile d'établir sur le coup le caractère haineux d'une infraction, le volume de crimes motivés par la haine déclaré par un corps de police est susceptible d'évoluer entre le moment où les données provisoires sont extraites et le moment où elles sont actualisées. De plus, les données sur les crimes motivés par la haine sont plus sujettes à l'interprétation et dépendent de l'expertise des policiers à les reconnaître. Un processus de vérification supplémentaire est donc prévu pour les crimes motivés par la haine afin de s'assurer de la qualité des données.

4. L'IGC présenté dans ce rapport a été produit avec les données du MSP.

5. Il est possible de consulter les statistiques sur la criminalité recensées par ce programme à l'adresse suivante : [http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/\[Security\]\[Criminality\]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682](http://www.nunivaat.org/Table.aspx/Indicator/[Security][Criminality]Police_Interventions_/2010-06-08-01/12682).

Introduction

La *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, chapitre M-19.3) prévoit que le ministre de la Sécurité publique a parmi ses fonctions de maintenir un service de documentation et de statistiques permettant d'évaluer l'état de la criminalité. Dans la foulée de ce mandat, le MSP diffuse depuis plusieurs années diverses publications⁶ sur les statistiques concernant la criminalité au Québec. La présente publication dresse un portrait des données statistiques issues du Programme DUC 2.2 pour l'année 2019 et en fait l'analyse.

La publication sur les tendances de la criminalité⁷ présente l'évolution des différentes catégories d'infractions sur une période de dix ans. Cette perspective temporelle est nécessaire afin de mieux apprécier les tendances, à la hausse et à la baisse, de la criminalité au Québec.

Ce rapport annuel est divisé en trois chapitres et les statistiques qui y sont présentées font état de la tendance de la dernière décennie (2010 à 2019) et du portrait annuel (2018 à 2019). Le premier chapitre porte sur l'évolution globale de la criminalité pour l'ensemble du Québec. Le taux de criminalité et l'IGC y sont notamment présentés. Le deuxième chapitre propose une analyse descriptive de chacune des catégories d'infractions, soit celles prévues par le *Code criminel* (L.R.C. (1985), ch. C-46), celles relatives à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (L.C. 1996, ch. 19) et celles relatives à la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, ch. 16).

Le troisième chapitre présente une analyse des crimes motivés par la haine. L'évolution globale et le motif de ces infractions y sont notamment dépeints.

À la suite de ces trois chapitres, une série de tableaux complémentaires sur les données de 2019 sont présentés. Ces tableaux montrent l'évolution de la criminalité au cours des dix dernières années et les données selon les corps de police. Deux tableaux présentent les données concernant les auteurs présumés de 12 à 17 ans et de 18 ans et plus.

6. Les rapports annuels sur les principales tendances de la criminalité déclarées au Québec sont disponibles sur le site Internet du MSP à l'adresse suivante :

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/criminalite.html>.

7. Il est à noter que les analyses statistiques 2019 propres aux infractions contre la personne commises en contexte conjugal et aux infractions sexuelles seront présentées dans des publications distinctes. L'évolution générale ainsi qu'un profil des victimes et des auteurs présumés y seront notamment abordés.

Chapitre 1

Évolution globale de la criminalité

1.1 Le taux de criminalité poursuit sa tendance à la baisse

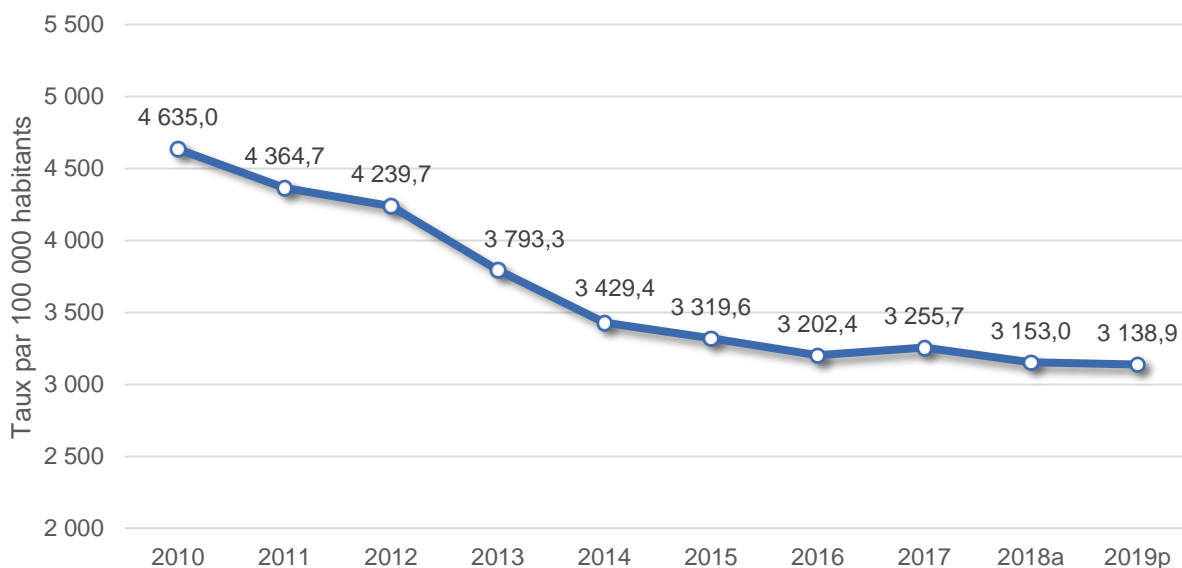
Le taux global de la criminalité inclut les infractions contre la personne, les infractions contre la propriété et les autres infractions au *Code criminel* pour 100 000 habitants. Globalement, celui-ci montre une tendance à la baisse depuis plusieurs années.

Au cours de la dernière décennie, le taux global de la criminalité a connu une diminution de 32,3 %, se traduisant par une variation annuelle moyenne de -4,3 %. Ce sont les infractions contre la propriété qui se démarquent par une diminution du taux la plus significative, soit -45,0 %, contribuant ainsi à la diminution du taux global (tableau 1).

Toutefois, cet effet à la baisse est ralenti par la hausse des infractions contre la personne, dont le taux varie en moyenne annuellement de 2,5 % depuis 2014. Néanmoins, malgré la légère hausse du taux global de la criminalité en 2017, la seule d'ailleurs à être survenue dans les dix dernières années, le taux de la criminalité apparaît actuellement se stabiliser au Québec.

Entre 2018 et 2019, les taux d'infractions contre la propriété et des autres infractions au *Code criminel* ont diminué respectivement de 3,2 % et 1,6 %. Quant à elles, les infractions contre la personne ont augmenté de 4,9 % au cours de la dernière année de référence (tableau 1).

Graphique 1 Évolution du taux global de la criminalité, Québec, 2010 à 2019^p



a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 1 Évolution du nombre et du taux des principales catégories d'infractions, Québec, 2010, 2018^a et 2019^p

Principales catégories d'infractions	2010	2018 ^a	2019 ^p	Variation 2010/2019 ^p (%)	Variation 2018 ^a /2019 ^p (%)	Variation annuelle moyenne (2010-2019) (%)
Nombre						
Infractions contre la personne	81 977	82 649	87 691	7,0	6,1	0,6
Infractions contre la propriété	242 689	146 348	143 360	-40,9	-2,0	-5,7
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	41 763	35 461	35 287	-15,5	-0,5	-1,3
Ensemble du Québec	366 429	264 458	266 338	-27,3	0,7	-1,1
Taux						
Infractions contre la personne	1 036,9	985,4	1 033,5	-0,3	4,9	-0,2
Infractions contre la propriété	3 069,8	1 744,8	1 689,6	-45,0	-3,2	-6,5
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	528,3	422,8	415,9	-21,3	-1,6	-2,1
Ensemble du Québec	4 635,0	3 153,0	3 138,9	-32,3	-0,4	-4,3

a : données actualisées p : données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

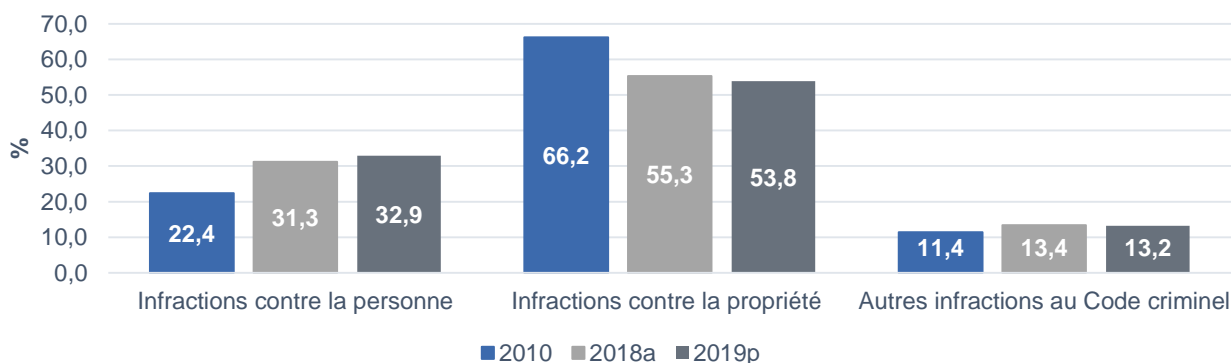
1.2 La criminalité se compose de plus de la moitié d'infractions contre la propriété

Les infractions contre la propriété demeurent la catégorie d'infractions dont le volume déclaré par la police est le plus élevé, ce qui influence les variations du taux global de la criminalité.

Cependant, la proportion de cette catégorie d'infractions diminue depuis plusieurs années, tandis que celle des infractions contre la personne augmente. En 2010, les crimes contre la propriété représentaient 66,2 % de toutes les infractions rapportées par la police au Québec contre 53,8 % en 2019. Durant la même période, la proportion des infractions contre la personne est passée de 22,4 % en 2010 à 32,9 % en 2019 (graphique 2). Ce sont encore respectivement les vols de 5 000 \$ ou moins (20,3 %) et les voies de fait (17,9 %) qui représentaient le plus grand volume de déclaration parmi ces deux grandes catégories d'infractions en 2019 (encadré 1).

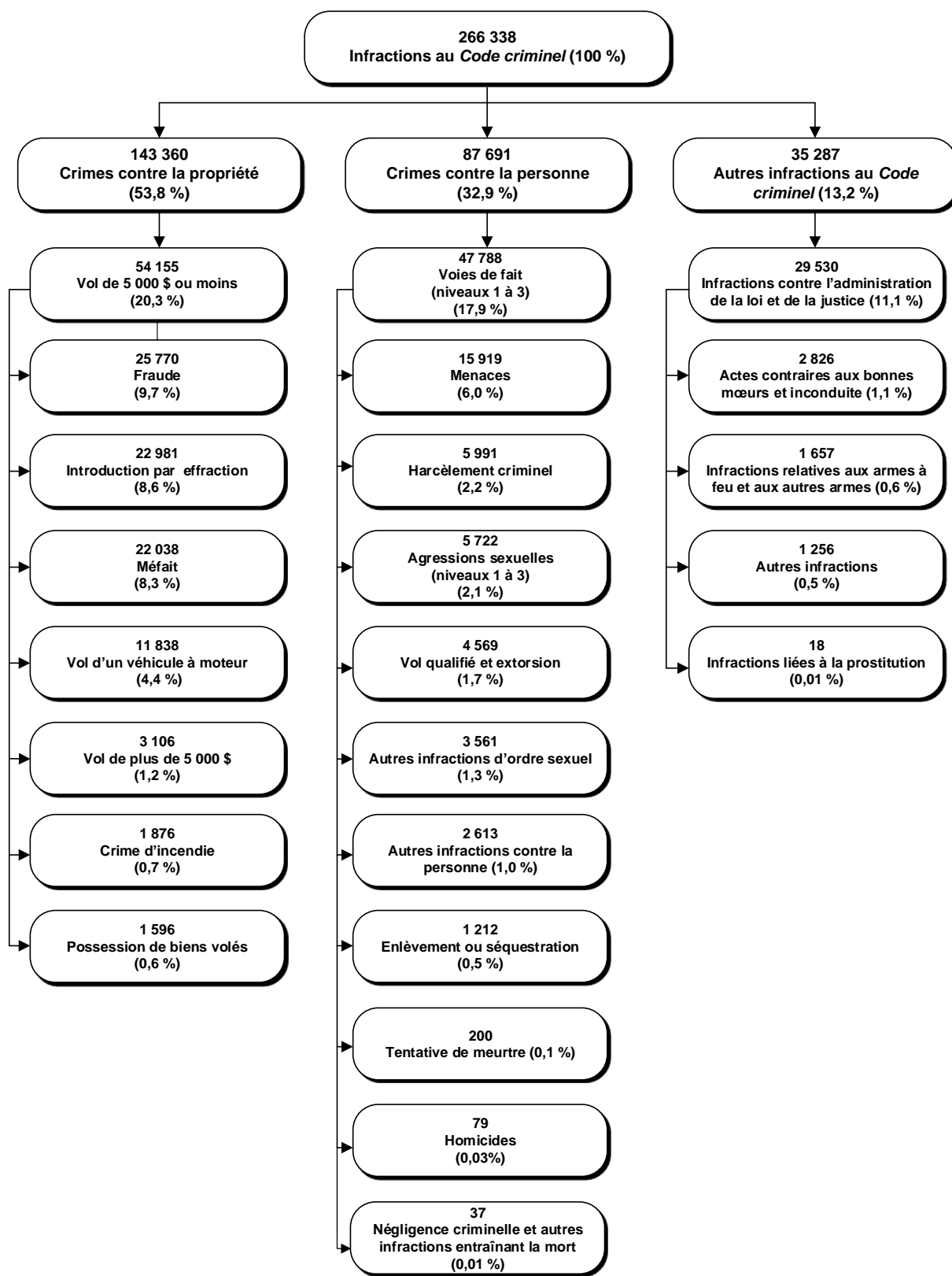
La catégorie des autres infractions au *Code criminel* demeure proportionnellement stable, malgré une légère hausse entre 2010 et 2019, passant de 11,4 % à 13,2 % (graphique 2). En 2019, ce sont les infractions contre l'administration de la loi et de la justice (11,1 %) qui comptent pour la plus grande proportion de cette catégorie (encadré 1).

Graphique 2 Répartition (en %) des principales catégories d'infractions, Québec, 2010, 2018^a et 2019^p



a : données actualisées p : données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Encadré 1 Répartition (en %) des infractions au *Code criminel*, Québec, 2019^p



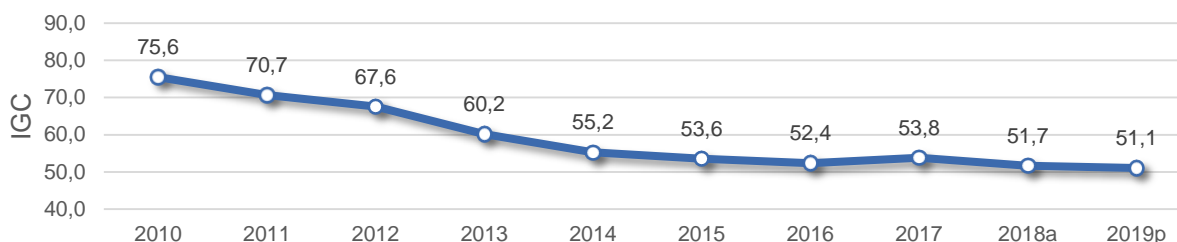
p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.3 L'Indice de gravité de la criminalité est moins élevé qu'il y a dix ans

Tout comme le taux de criminalité au Québec, l'IGC⁸ a diminué graduellement dans la première moitié de la décennie pour se stabiliser par la suite. Alors que l'IGC diminuait en moyenne de 6,6 % par année avant 2015, la variation annuelle moyenne de l'IGC était de -1,2 % par la suite. Depuis 2010, l'IGC a globalement diminué de 32,4 %, mais la diminution est de seulement 4,6 % depuis 2015 (graphique 3).

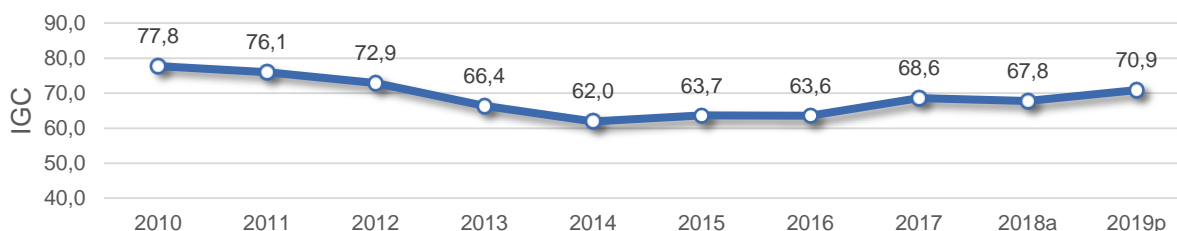
Graphique 3 Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité, Québec, 2010 à 2019^p



a : données actualisées p : données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

La relative stagnation de l'IGC global s'explique par une recrudescence des infractions avec violence auxquelles cet indice est plus sensible. Après une baisse continue jusqu'en 2014, l'IGC avec violence montre en effet une tendance à la hausse depuis 2015 avec une augmentation annuelle moyenne de 2,8 %. Bien que, depuis 2010, cet indice soit passé de 77,8 à 70,9, il poursuit une tendance à la hausse depuis 2014 et a augmenté de 4,5 % en 2019, passant de 67,8 à 70,9 (graphique 4).

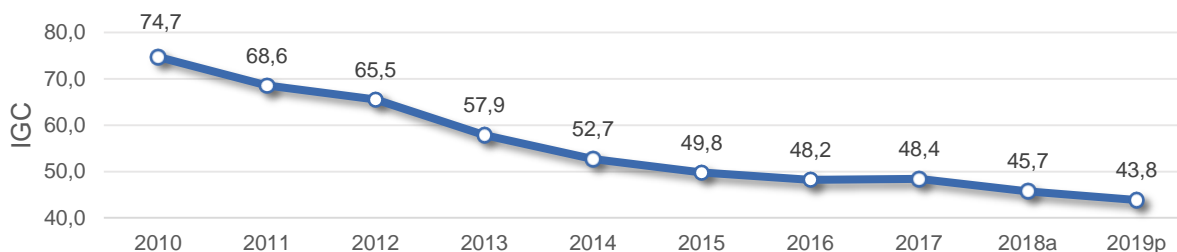
Graphique 4 Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité des crimes violents, Québec, 2010 à 2019^p



a : données actualisées p : données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

L'IGC des crimes sans violence poursuit de son côté sa chute annuelle. Au cours de la décennie, cet IGC a régressé de 41,3 %, passant de 74,7 à 43,8, avec une variation annuelle moyenne de -6,1 %. De 2018 à 2019, cette mesure a diminué de 4,2 % (graphique 5).

Graphique 5 Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité des crimes sans violence, Québec, 2010 à 2019^p



a : données actualisées p : données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

8. Les IGC des années précédentes diffèrent de ceux présentés dans la présente édition, en raison d'un changement concernant le calcul introduit en 2017.

1.4 Le portrait régional s'inscrit dans les mêmes tendances

Depuis 2010, toutes les régions administratives affichent des diminutions significatives de leur taux d'infractions au *Code criminel*. C'est notamment le cas pour Lanaudière (-42,6 %), Chaudière-Appalaches (-40,1 %) et la Montérégie (-37,7 %) pour lesquelles les baisses régionales sont les plus importantes. L'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord se démarquent par les plus faibles régressions, respectivement -8,5 % et -14,1 % pour cette même période.

En 2019, le Nord-du-Québec se distinguait aussi par la hausse plus élevée de son taux, soit de 17,1 %, passant de 1 519,6 infractions par 100 000 habitants en 2018 à 1 779,1 en 2019, tandis que la région du Centre-du-Québec enregistrait la diminution du taux la plus importante (-5,9 %), passant de 3 114,3 à 2 929,1.

À l'image de l'année précédente, ce sont les trois mêmes régions administratives qui affichaient les taux de criminalité les plus élevés en 2019, soit la Côte-Nord (5 020,7), Montréal (4 118,8) et l'Abitibi-Témiscamingue (4 108,0). Inversement, les régions du Nord-du-Québec (1 779,1), de la Chaudière-Appalaches (1 836,8) et du Bas-Saint-Laurent (2 378,9) enregistraient les taux les plus faibles, comme c'était le cas en 2018 (tableau 2).

Rappelons que le Nord-du-Québec est composé de plusieurs CPA qui ne contribuent pas au Programme DUC 2.2. Par conséquent, leurs données ne sont pas incluses dans ce rapport. Ainsi, le portrait de cette région n'est pas complet.

Tableau 2 Nombre et taux d'infractions au *Code criminel* selon la région administrative, Québec, 2010, 2018^a et 2019^p

Région administrative	Nombre			Variation du nombre	Variation du nombre	Taux			Variation du taux	Variation du taux
	2010	2018 ^a	2019 ^p	2010/2019 ^p (%)	2018 ^a /2019 ^p (%)	2010	2018 ^a	2019 ^p	2010/2019 ^p (%)	2018 ^a /2019 ^p (%)
Bas-Saint-Laurent	6 863	4 737	4 694	-31,6	-0,9	3 430,4	2 402,4	2 378,9	-30,7	-1,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	11 522	8 480	8 615	-25,2	1,6	4 232,0	3 059,3	3 101,2	-26,7	1,4
Capitale-Nationale	27 283	23 637	23 227	-14,9	-1,7	3 934,2	3 178,3	3 094,3	-21,3	-2,6
Mauricie	13 155	8 723	8 538	-35,1	-2,1	5 026,2	3 239,7	3 151,8	-37,3	-2,7
Estrie	11 843	9 557	9 170	-22,6	-4,0	3 824,5	2 935,2	2 787,3	-27,1	-5,0
Montréal	116 335	80 179	84 555	-27,3	5,5	5 975,3	3 972,5	4 118,8	-31,1	3,7
Outaouais	18 696	14 090	14 032	-24,9	-0,4	5 151,6	3 594,4	3 532,8	-31,4	-1,7
Abitibi-Témiscamingue	6 530	6 072	6 061	-7,2	-0,2	4 487,4	4 117,2	4 108,0	-8,5	-0,2
Côte-Nord	5 561	4 412	4 554	-18,1	3,2	5 843,8	4 840,5	5 020,7	-14,1	3,7
Nord-du-Québec	886	692	816	-7,9	17,9	2 114,2	1 519,6	1 779,1	-15,9	17,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3 291	2 474	2 352	-28,5	-4,9	3 534,2	2 731,9	2 603,7	-26,3	-4,7
Chaudière-Appalaches	12 369	8 287	7 873	-36,3	-5,0	3 067,1	1 943,5	1 836,8	-40,1	-5,5
Laval	16 894	12 855	12 317	-27,1	-4,2	4 248,7	2 957,6	2 805,9	-34,0	-5,1
Lanaudière	21 187	13 315	13 549	-36,1	1,8	4 577,8	2 617,2	2 628,6	-42,6	0,4
Laurentides	26 408	19 737	19 321	-26,8	-2,1	4 818,4	3 227,1	3 115,0	-35,4	-3,5
Montérégie	57 493	39 506	39 359	-31,5	-0,4	3 993,1	2 531,0	2 487,8	-37,7	-1,7
Centre-du-Québec	10 113	7 705	7 305	-27,8	-5,2	4 371,5	3 114,3	2 929,1	-33,0	-5,9
Ensemble du Québec	366 429	264 458	266 338	-27,3	0,7	4 635,0	3 153,0	3 138,9	-32,3	-0,4

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2

Chapitre 2

Évolution des catégories d'infractions

2.1 Une cinquième hausse consécutive du taux d'infractions contre la personne

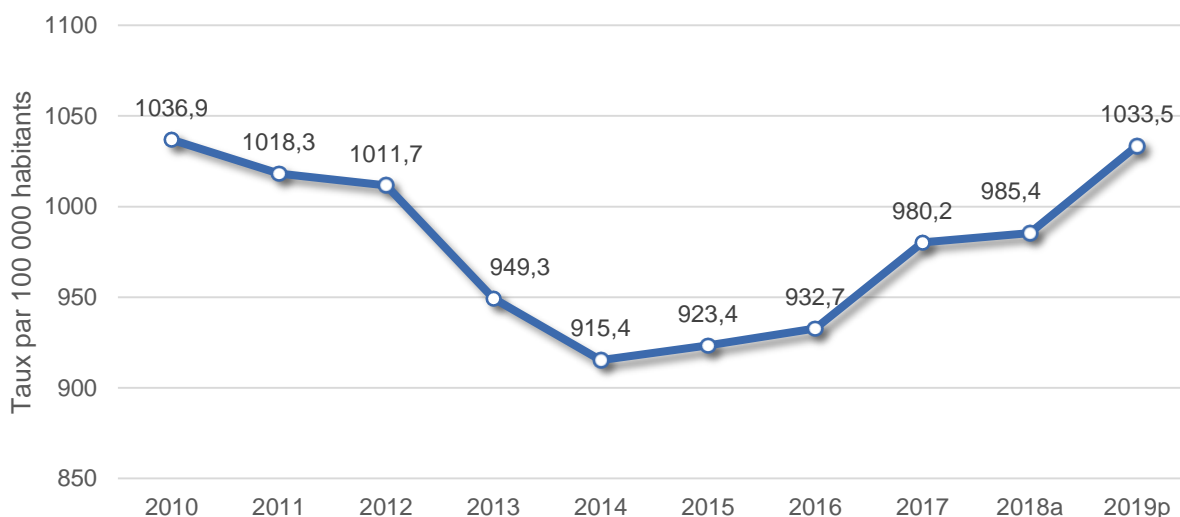
Le taux d'infractions contre la personne a continué sa progression en 2019 et a atteint 1 033,5. Il s'agit d'une variation de +4,9 % par rapport à 2018 (985,4). Après une période de désescalade jusqu'en 2014 (915,4), ce taux n'a cessé d'augmenter pour rejoindre celui de 2010 (1 036,9) (graphique 6). Malgré les 5 714 infractions contre la personne supplémentaires déclarées par la police au Québec en 2019 par rapport à 2010, le taux d'infractions contre la personne a diminué légèrement en raison de l'augmentation de la population au cours de cette période (tableau 3).

De 2018 à 2019, toutes les catégories d'infractions contre la personne ont augmenté, sauf les homicides (-10,2 %), la négligence criminelle (-6,2 %) et les vols qualifiés (0,0 %). Les variations de taux les plus notables concernent les infractions d'enlèvement, de traite et de séquestration (+15,9 %) ainsi que celles de harcèlement criminel (+8,2 %). Ces hausses ajoutent 695 infractions supplémentaires au bilan des infractions contre la personne en 2019. La progression de 6,1 % du taux de voies de fait en 2019 est cependant plus déterminante, cette hausse ajoutant à elle seule 3 255 événements supplémentaires signalés aux corps de police durant l'année (tableau 3).

Pour cette décennie, l'augmentation du taux la plus marquée concerne la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel, passant de 15,2 à 42,0⁹, ce qui représente une hausse de 2 357 infractions. Cette catégorie inclut notamment les infractions de contacts sexuels (+1 055) et de leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur (+543), deux catégories d'infractions qui ont connu une forte croissance et qui expliquent plus de 70 % de la hausse enregistrée. La création d'une nouvelle infraction de distribution non consentie d'images intimes en 2015 ajoute par ailleurs 388 événements supplémentaires à cette catégorie d'infractions en 2019 par rapport au décompte enregistré en 2010.

À l'inverse, on enregistre une baisse de 38,5 % du taux des infractions de vol qualifié et d'extorsion qui passe de 87,5 en 2010 à 53,9 en 2019, ce qui correspond à une diminution de 2 351 infractions (tableau 3).

Graphique 6 Évolution du taux d'infractions contre la personne, Québec, 2010 à 2019^p



a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

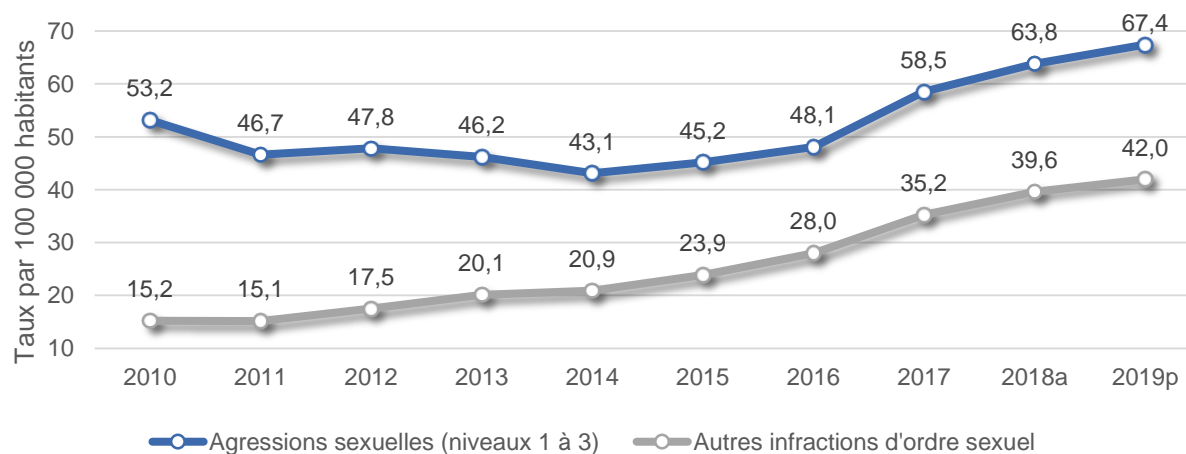
9. Les autres infractions d'ordre sexuel regroupent, notamment, les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le leurre, le voyeurisme et la publication non consentie d'images intimes.

De 2010 à 2019, les taux d'agressions sexuelles ont connu une recrudescence. Concrètement, c'est 1 518 agressions sexuelles de plus (36,1%) qui ont été déclarées en 2019 par rapport à 2010 (tableau 3). Le mouvement #MoiAussi¹⁰, né à l'automne 2017 et fortement médiatisé, semble avoir eu une influence sur l'augmentation du nombre de déclarations faites à la police pour les infractions relatives aux crimes à caractère sexuel.

Par exemple, de 2010 à 2016, la variation annuelle moyenne du taux d'agressions sexuelles était de -7,9 %, mais ces infractions ont fait un bon de 21,8 % en 2017, passant d'un taux de 48,1 en 2016 à 58,5 en 2017 (graphique 7). Cette hausse s'est poursuivie avec une variation annuelle moyenne de 12,2 % depuis 2017, passant d'un taux de 63,8 en 2018 à 67,4 en 2019. C'est une hausse de 5,7 % par rapport à 2018, ce qui correspond à 369 agressions sexuelles de plus qui ont été déclarées en 2019 par rapport à l'année précédente.

Néanmoins, les agressions sexuelles demeurent connues pour être des infractions peu déclarées. En effet, selon les données provenant de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2014, les agressions sexuelles ne seraient déclarées que dans 5 % des cas¹¹.

Graphique 7 Évolution du taux d'agressions sexuelles et des autres infractions d'ordre sexuel, Québec, 2010 à 2019^p



a : données actualisées p : données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

10. Le mouvement #MoiAussi, qui a vu le jour à l'automne 2017, a permis aux individus d'indiquer dans les médias sociaux, au moyen du mot-clic #MoiAussi, qu'ils avaient été victimes de violence, de harcèlement ou de toute autre forme d'inconduite sexuelle au cours de leur vie.
 11. Samuel PERREAU (2015), « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, vol. 35, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 45 p.

Tableau 3 Nombre et taux d'infractions contre la personne, Québec, 2010, 2018^a et 2019^p

Catégorie d'infractions contre la personne	Nombre			Variation du nombre 2010/2019 ^p (%)	Variation du nombre 2018 ^a /2019 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2010/2019 ^p (%)	Variation du taux 2018 ^a /2019 ^p (%)	Variation annuelle moyenne du taux 2010/2019 ^p (%)
	2010	2018 ^a	2019 ^p			2010	2018 ^a	2019 ^p			
Homicide	80	87	79	-1,3	-9,2	1,0	1,0	0,9	-8,0	-10,2	1,3
Négligence criminelle	22	39	37	68,2	-5,1	0,3	0,5	0,4	56,7	-6,2	20,3
Tentative de meurtre	213	190	200	-6,1	5,3	2,7	2,3	2,4	-12,5	4,1	0,2
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	44 656	44 533	47 788	7,0	7,3	564,9	530,9	563,2	-0,3	6,1	-0,2
Agressions sexuelles (niveaux 1 à 3)	4 204	5 353	5 722	36,1	6,9	53,2	63,8	67,4	26,8	5,7	2,8
Autres infractions d'ordre sexuel	1 204	3 324	3 561	195,8	7,1	15,2	39,6	42,0	175,6	5,9	12,0
Enlèvement, traite et séquestration	1 238	1 034	1 212	-2,1	17,2	15,7	12,3	14,3	-8,8	15,9	-0,6
Vol qualifié et extorsion	6 920	4 518	4 569	-34,0	1,1	87,5	53,9	53,8	-38,5	0,0	-5,2
Harcèlement criminel	4 235	5 474	5 991	41,5	9,4	53,6	65,3	70,6	31,8	8,2	3,0
Menaces	16 619	15 628	15 919	-4,2	1,9	210,2	186,3	187,6	-10,8	0,7	-1,3
Autres	2 586	2 469	2 613	1,0	5,8	32,7	29,4	30,8	-5,9	4,6	-1,1
Total	81 977	82 649	87 691	7,0	6,1	1 036,9	985,4	1 033,5	-0,3	4,9	-0,2

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.1.1 Le portrait régional des infractions contre la personne

Entre 2018 et 2019, certaines régions administratives se sont démarquées davantage par la variation de leur taux. C'est le cas du Nord-du-Québec (+29,1 %), de Montréal (+13,0 %) et de la Chaudière-Appalaches (-8,5 %). Cette dernière région avait aussi le taux (635,5) le moins élevé de la province, suivie de l'Estrie (768,7) et du Nord-du-Québec (774,0). Inversement, les régions de la Côte-Nord (2 517,0), de l'Abitibi-Témiscamingue (1 846,9) et de la Gaspésie-Île-de-la-Madeleine (1 252,0) avaient les taux les plus élevés en 2019 (tableau 4). Rappelons que le taux d'infractions contre la personne pour le Québec en 2019 était de 1 033,5 infractions par 100 000 habitants.

Au cours de la décennie, les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (+33,8 %), de la Côte-Nord (+31,5 %), du Nord-du-Québec (+17,5 %), du Centre-du-Québec (+16,9 %), et de la Capitale-Nationale (+10,6 %) se sont démarquées avec les augmentations les plus élevées de leur taux d'infraction contre la personne. Inversement, les régions de Montréal (-7,4 %), de l'Outaouais (-7,2 %) et de Lanaudière (-7,0 %) connaissaient les diminutions les plus significatives.

Tableau 4 Nombre et taux régionaux d'infractions contre la personne, Québec, 2010, 2018^a et 2019^p

Région administrative	Nombre			Variation du nombre 2010/2019 ^p (%)	Variation du nombre 2018 ^a /2019 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2010/2019 ^p (%)	Variation du taux 2018 ^a /2019 ^p (%)
	2010	2018 ^a	2019 ^p			2010	2018 ^a	2019 ^p		
Bas-Saint-Laurent	1 760	1 704	1 817	3,2	6,6	879,7	864,2	920,8	4,7	6,6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 869	2 834	3 081	7,4	8,7	1 053,8	1 022,4	1 109,1	5,2	8,5
Capitale-Nationale	6 549	7 681	7 837	19,7	2,0	944,4	1 032,8	1 044,0	10,6	1,1
Mauricie	3 072	2 868	3 047	-0,8	6,2	1 173,7	1 065,2	1 124,8	-4,2	5,6
Estrie	2 306	2 657	2 529	9,7	-4,8	744,7	816,0	768,7	3,2	-5,8
Montréal	24 555	20 862	23 979	-2,3	14,9	1 261,2	1 033,6	1 168,0	-7,4	13,0
Outaouais	4 658	4 703	4 733	1,6	0,6	1 283,5	1 199,7	1 191,6	-7,2	-0,7
Abitibi-Témiscamingue	2 008	2 593	2 725	35,7	5,1	1 379,9	1 758,2	1 846,9	33,8	5,0
Côte-Nord	1 822	2 090	2 283	25,3	9,2	1 914,7	2 293,0	2 517,0	31,5	9,8
Nord-du-Québec	276	273	355	28,6	30,0	658,6	599,5	774,0	17,5	29,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 073	1 178	1 131	5,4	-4,0	1 152,3	1 300,8	1 252,0	8,7	-3,7
Chaudière-Appalaches	2 668	2 961	2 724	2,1	-8,0	661,6	694,4	635,5	-3,9	-8,5
Laval	3 512	3 788	3 706	5,5	-2,2	883,2	871,5	844,2	-4,4	-3,1
Lanaudière	4 512	4 195	4 674	3,6	11,4	974,9	824,6	906,8	-7,0	10,0
Laurentides	6 392	6 919	6 930	8,4	0,2	1 166,3	1 131,3	1 117,3	-4,2	-1,2
Montérégie	11 875	12 783	13 532	14,0	5,9	824,8	819,0	855,3	3,7	4,4
Centre-du-Québec	2 070	2 560	2 608	26,0	1,9	894,8	1 034,7	1 045,7	16,9	1,1
Ensemble du Québec	81 977	82 649	87 691	7,0	6,1	1 036,9	985,4	1 033,5	-0,3	4,9

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

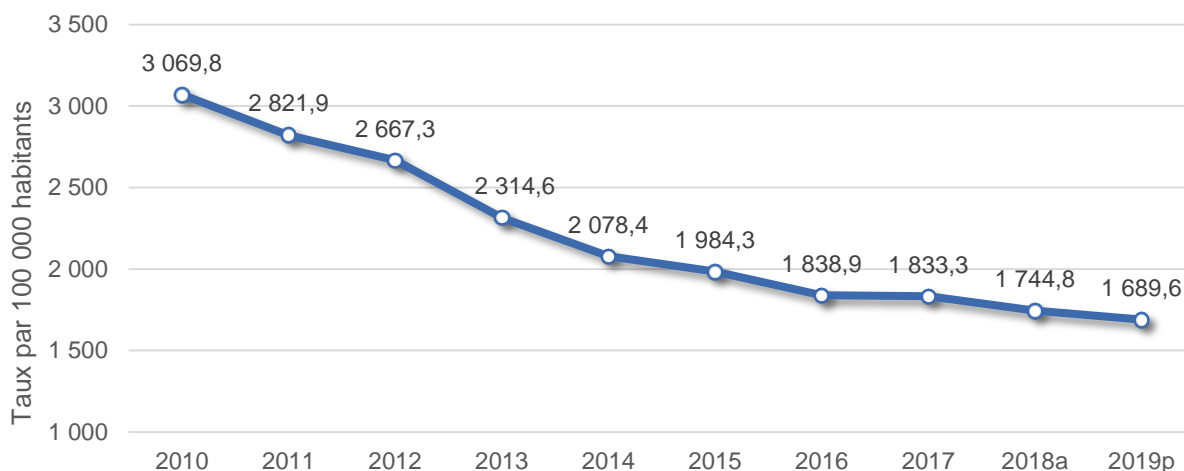
2.2 Une décennie marquée par la baisse des infractions contre la propriété

Cette catégorie d'infractions connaît une diminution continue de son taux par 100 000 habitants depuis dix ans (graphique 8). Entre 2010 et 2019, le taux d'infractions contre la propriété a chuté de près de la moitié (-45,0 %) passant de 3 069,8 à 1 689,6 (tableau 5). Concrètement, cela signifie qu'il y a eu 99 329 infractions contre la propriété de moins signalées aux policiers en 2019 par rapport à l'année 2010.

Seules les fraudes ont connu une hausse de leur taux (+73,2 %) au cours de la période de référence, passant de 175,4 à 303,7, ce qui correspond à 11 905 fraudes de plus déclarées par les corps de police du Québec. Cette augmentation s'explique par la progression de certaines formes particulières d'infractions comme la fraude par carte de service (+50,0 %), mais également par la création de nouvelles infractions au *Code criminel* relatives au vol d'identité¹². Parallèlement, ce sont les infractions d'introduction par effraction et de possession de biens volés qui ont connu les diminutions de taux les plus importantes, soit de -59,6 % et de -56,6 % respectivement. Cela correspond à 31 884 infractions de moins signalées aux corps de police du Québec en 2019 pour ces deux catégories par rapport à 2010.

De 2018 à 2019, le taux d'infractions contre la propriété a diminué de 3,2 %, alors que la variation annuelle moyenne de la dernière décennie est de -6,5 %. Conformément à la tendance de la décennie, les introductions par effraction (-11,5 %) ont connu la baisse la plus importante de leur taux, suivies des vols de plus de 5 000 \$ (-11,2 %). Fidèles à la tendance, seules les fraudes ont significativement augmenté en 2019 (+14,4 %), ce qui représente 3 501 fraudes supplémentaires par rapport à l'année précédente. À l'inverse, la possession de biens volés reste plutôt stable avec une variation du taux de 0,3 % par rapport à 2018.

Graphique 8 Évolution du taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2010 à 2019^p



a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Pour ce qui est des vols de plus de 5 000 \$, on note peu de variations au cours de la décennie, sinon une tendance à la baisse. Malgré la hausse du taux en 2018, la baisse de 11,2 % en 2019 ramène le taux (36,6) près de celui de 2017 (36,1), tout en étant inférieur au taux de 2010 (55,4).

12. La *Loi modifiant le Code criminel (vol d'identité et inconduites connexes)* (L.C. 2009, ch. 28), sanctionnée à l'automne 2009 et entrée en vigueur au mois de janvier suivant, est notamment venue créer les infractions de vol d'identité, de trafic de renseignements identificateurs et de possession illégale ou de trafic de certaines pièces d'identité délivrées par le gouvernement.

Tableau 5 Nombre et taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2010, 2018^a et 2019^p

Catégorie d'infractions contre la propriété	Nombre			Variation du nombre 2010/2019 ^p (%)	Variation du nombre 2018 ^a /2019 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2010/2019 ^p (%)	Variation du taux 2018 ^a /2019 ^p (%)	Variation annuelle moyenne du taux 2010/2019 ^p (%)
	2010	2018 ^a	2019 ^p			2010	2018 ^a	2019 ^p			
Crime d'incendie	3 531	1 884	1 876	-46,9	-0,4	44,7	22,5	22,1	-50,5	-1,6	-6,8
Introduction par effraction	53 035	25 674	22 981	-56,7	-10,5	670,8	306,1	270,8	-59,6	-11,5	-9,5
Vol de véhicules à moteur	23 997	12 282	11 838	-50,7	-3,6	303,5	146,4	139,5	-54,0	-4,7	-7,7
Vol de plus de 5 000 \$	4 382	3 458	3 106	-29,1	-10,2	55,4	41,2	36,6	-34,0	-11,2	-3,5
Vol de 5 000 \$ ou moins	95 258	55 967	54 155	-43,1	-3,2	1 204,9	667,3	638,2	-47,0	-4,3	-6,9
Possession de biens volés	3 426	1 573	1 596	-53,4	1,5	43,3	18,8	18,8	-56,6	0,3	-6,6
Fraude	13 865	22 269	25 770	85,9	15,7	175,4	265,5	303,7	73,2	14,4	5,1
Méfait	45 195	23 241	22 038	-51,2	-5,2	571,7	277,1	259,7	-54,6	-6,3	-8,0
Total	242 689	146 348	143 360	-40,9	-2,0	3 069,8	1 744,8	1 689,6	-45,0	-3,2	-6,5

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.2.1 Le portrait régional des infractions contre la propriété

À l'image de la province, l'ensemble des régions administratives a vu son taux d'infractions contre la propriété chuter au cours de la décennie. En tête de liste, on trouve Chaudière-Appalaches (-56,1 %), Lanaudière (-55,0 %) et la Montérégie (-51,4 %) (tableau 6).

Lorsqu'il est question de la variation annuelle entre 2018 et 2019, presque tous les taux sont en baisse à l'exception de ceux du Nord-du-Québec (+10,4 %), de la Côte-Nord (+1,5 %) et de Montréal (+0,1 %). À l'inverse, les régressions des taux les plus importantes se trouvent au Centre-du-Québec (-10,6 %), en Gaspésie (-9,2 %) et en Mauricie (-6,9 %).

Ce sont les régions du Nord-du-Québec (540,7), de la Chaudière-Appalaches (892,9) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (983,0) qui ont enregistré les taux les plus bas en 2019. À l'opposé, la région de Montréal (2 504,5) suivie de loin par l'Outaouais (1 767,4) sont les deux régions avec les plus hauts taux.

Tableau 6 Nombre et taux régionaux d'infractions contre la propriété, Québec, 2010, 2018^a et 2019^p

Région administrative	Nombre			Variation du nombre 2010/2019 ^p (%)	Variation du nombre 2018/2019 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2010/2019 ^p (%)	Variation du taux 2018 ^a /2019 ^p (%)
	2010	2018 ^a	2019 ^p			2010	2018 ^a	2019 ^p		
Bas-Saint-Laurent	4 104	2 309	2 235	-45,5	-3,2	2 051,3	1 171,0	1 132,7	-44,8	-3,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6 892	4 280	4 059	-41,1	-5,2	2 531,4	1 544,1	1 461,1	-42,3	-5,4
Capitale-Nationale	19 349	12 700	12 209	-36,9	-3,9	2 790,1	1 707,7	1 626,5	-41,7	-4,8
Mauricie	8 270	4 546	4 259	-48,5	-6,3	3 159,8	1 688,4	1 572,2	-50,2	-6,9
Estrie	7 685	4 780	4 539	-40,9	-5,0	2 481,7	1 468,1	1 379,6	-44,4	-6,0
Montréal	79 278	50 521	51 416	-35,1	1,8	4 071,9	2 503,1	2 504,5	-38,5	0,1
Outaouais	11 578	7 022	7 020	-39,4	0,0	3 190,2	1 791,3	1 767,4	-44,6	-1,3
Abitibi-Témiscamingue	3 562	2 517	2 421	-32,0	-3,8	2 447,8	1 706,7	1 640,9	-33,0	-3,9
Côte-Nord	2 473	2 090	2 283	-7,7	9,2	2 598,8	1 729,1	1 755,2	-32,5	1,5
Nord-du-Québec	403	223	248	-38,5	11,2	961,7	489,7	540,7	-43,8	10,4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 708	980	888	-48,0	-9,4	1 834,2	1 082,2	983,0	-46,4	-9,2
Chaudière-Appalaches	8 197	4 072	3 827	-53,3	-6,0	2 032,6	955,0	892,9	-56,1	-6,5
Laval	11 527	7 321	6 817	-40,9	-6,9	2 898,9	1 684,4	1 552,9	-46,4	-7,8
Lanaudière	13 980	7 394	7 007	-49,9	-5,2	3 020,6	1 453,4	1 359,4	-55,0	-6,5
Laurentides	17 088	9 919	9 870	-42,2	-0,5	3 117,9	1 621,8	1 591,3	-49,0	-1,9
Montérégie	39 486	21 901	21 091	-46,6	-3,7	2 742,5	1 403,1	1 333,1	-51,4	-5,0
Centre-du-Québec	7 109	4 287	3 862	-45,7	-9,9	3 073,0	1 732,7	1 548,5	-49,6	-10,6
Ensemble du Québec	242 689	146 348	143 360	-40,9	-2,0	3 069,8	1 744,8	1 689,6	-45,0	-3,2

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.3 Poursuite de la baisse des autres infractions au *Code criminel*

Note

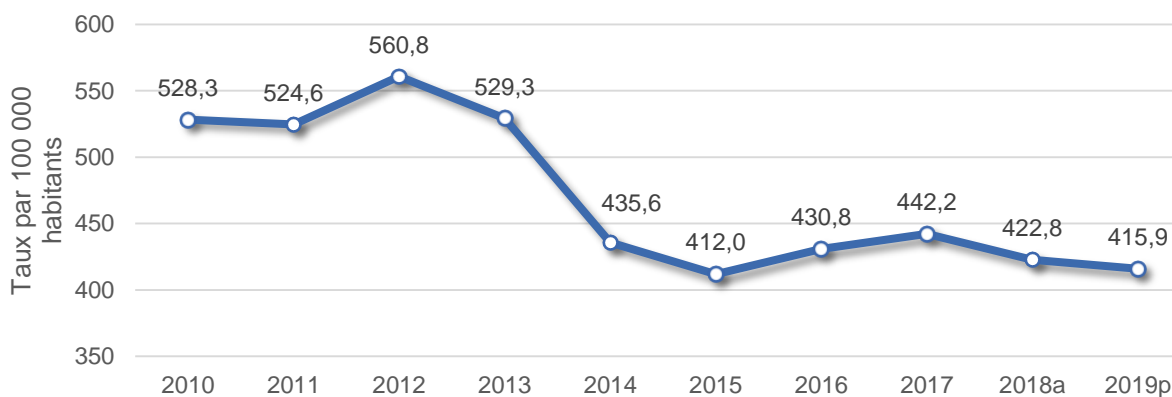
Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on interprète le taux des autres infractions au *Code criminel*. En effet, bien qu'elles soient distinctes, le taux des infractions regroupées dans cette catégorie est souvent le résultat du travail policier de détection, de renseignement et d'enquête, plutôt qu'un reflet du volume des dénonciations reçues, notamment de victimes. On y trouve, entre autres, les infractions liées à l'administration de la justice, celles liées aux armes à feu et aux autres armes, aux jeux et aux paris, etc.

En outre, cette grande catégorie subit fréquemment des changements au fil des ans, ce qui rend l'analyse et l'interprétation des tendances de cette catégorie de crimes plus complexes.

Entre 2010 et 2019, le taux des autres infractions au *Code criminel* a diminué de 21,3 %, passant de 528,3 par 100 000 habitants à 415,9, ce qui se traduit par une variation annuelle moyenne de -2,1 %. La diminution du taux d'infractions contre l'administration de la loi et de la justice (-25,1 %) a contribué à cette baisse en raison de l'important volume d'infractions que compte cette grande catégorie. En effet, ce type de crimes représentait 83,7 % des autres infractions au *Code criminel* en 2019 (29 530 infractions). À l'inverse, les actes contraires aux bonnes mœurs et les inconduites ainsi que les infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes ont connu des hausses respectives de leur taux de 30,5 % et 2,4 % au cours de cette période (tableau 7).

En 2019, le taux des autres infractions au *Code criminel* a baissé de 1,6 %, passant de 422,8 à 415,9. Les actes contraires aux bonnes mœurs et les inconduites montrent la hausse du nombre d'événements la plus élevée (+306) pour l'année 2019. À l'inverse, la catégorie des infractions contre l'administration de la loi et de la justice enregistre la diminution du nombre d'événements la plus importante (-678).

Graphique 9 Évolution du taux des autres infractions au *Code criminel*, Québec, 2010 à 2019^p



a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 7 Nombre et taux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2010, 2018^a et 2019^p

Les autres infractions au Code criminel	Nombre			Variation du nombre 2010/2019 ^p (%)	Variation du nombre 2018 ^a /2019 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2010/2019 ^p (%)	Variation du taux 2018 ^a /2019 ^p (%)	Variation annuelle moyenne du taux 2010/2019 ^p (%)
	2010	2018 ^a	2019 ^p			2010	2018 ^a	2019 ^p			
Infractions liées à la prostitution*	386	17	18	-95,3	5,9	4,9	0,2	0,2	-95,7	4,7	-24,4
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 508	1 714	1 657	9,9	-3,3	19,1	20,4	19,5	2,4	-4,4	0,3
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	36 729	30 208	29 530	-19,6	-2,2	464,6	360,1	348,0	-25,1	-3,4	-2,5
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	2 017	2 520	2 826	40,1	12,1	25,5	30,0	33,3	30,5	10,9	2,9
Autres	1 123	1 002	1 256	11,8	25,3	14,2	11,9	14,8	4,2	23,9	1,9
Total	41 763	35 461	35 287	-15,5	-0,5	528,3	422,8	415,9	-21,3	-1,6	-2,1

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

*Ces infractions font référence à une communication pour rendre des services sexuels moyennant rétribution et au fait de gêner la circulation afin d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution.

Notons l'entrée en vigueur en décembre 2014 de la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation (L.C. 2014, ch. 25), qui a introduit plusieurs modifications au Code criminel concernant la prostitution à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Procureur général du Canada c. Bedford. Les infractions relatives au proxénétisme font désormais partie des infractions contre la personne. Ces changements expliquent donc l'importante variation à la baisse des infractions liées à la prostitution, lesquelles sont désormais compilées autrement.

2.3.1 Le portrait régional des autres infractions au *Code criminel*

Entre 2010 et 2019, la région de la Capitale-Nationale a connu la plus forte croissance du taux des autres infractions au *Code criminel* (+112,2 %), qui est passé de 199,7 à 423,8, suivie de loin par l'Estrie (+6,8 %). Les quatorze autres régions administratives affichaient une diminution de leur taux, au cours de cette même période. Parmi celles-ci, la Côte-Nord (-43,7 %), Lanaudière (-37,8 %), le Bas-Saint-Laurent (-34,8 %) et la Mauricie (-34,3 %) enregistraient les baisses les plus marquées.

En 2019, ce sont les régions du Nord-du-Québec (+7,9 %) et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (+7,7 %) qui ont connu les augmentations de taux les plus élevées. À l'inverse, les Laurentides (-14,3 %) et le Bas-Saint-Laurent (-11,4 %) ont enregistré les diminutions les plus substantielles.

En 2019, les régions dont les taux étaient les plus élevés au Québec sont la Côte-Nord (748,6), l'Estrie (638,9), l'Abitibi-Témiscamingue (620,2). Inversement, les régions où cette catégorie d'infractions était la moins souvent rapportée sont la Montérégie (299,4), la Chaudière-Appalaches (308,4) et le Bas-Saint-Laurent (325,4) (tableau 8).

Tableau 8 Nombre et taux régionaux des autres infractions au *Code criminel*, Québec, 2010, 2018^a et 2019^p

Région administrative	Nombre			Variation du nombre 2010/2019 ^p (%)	Variation du nombre 2018 ^a /2019 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2010/2019 ^p (%)	Variation du taux 2018 ^a /2019 ^p (%)
	2010	2018 ^a	2019 ^p			2010	2018 ^a	2019 ^p		
Bas-Saint-Laurent	999	724	642	-35,7	-11,3	499,3	367,2	325,4	-34,8	-11,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 761	1 366	1 475	-16,2	8,0	646,8	492,8	531,0	-17,9	7,7
Capitale-Nationale	1 385	3 256	3 181	129,7	-2,3	199,7	437,8	423,8	112,2	-3,2
Mauricie	1 813	1 309	1 232	-32,0	-5,9	692,7	486,2	454,8	-34,3	-6,5
Estrie	1 852	2 120	2 102	13,5	-0,8	598,1	651,1	638,9	6,8	-1,9
Montréal	12 502	8 796	9 160	-26,7	4,1	642,1	435,8	446,2	-30,5	2,4
Outaouais	2 460	2 365	2 279	-7,4	-3,6	677,8	603,3	573,8	-15,4	-4,9
Abitibi-Témiscamingue	960	962	915	-4,7	-4,9	659,7	652,3	620,2	-6,0	-4,9
Côte-Nord	1 266	746	679	-46,4	-9,0	1 330,4	818,5	748,6	-43,7	-8,5
Nord-du-Québec	207	196	213	2,9	8,7	494,0	430,4	464,4	-6,0	7,9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	510	316	333	-34,7	5,4	547,7	348,9	368,6	-32,7	5,6
Chaudière-Appalaches	1 504	1 254	1 322	-12,1	5,4	372,9	294,1	308,4	-17,3	4,9
Laval	1 855	1 746	1 794	-3,3	2,7	466,5	401,7	408,7	-12,4	1,7
Lanaudière	2 695	1 726	1 868	-30,7	8,2	582,3	339,3	362,4	-37,8	6,8
Laurentides	2 928	2 899	2 521	-13,9	-13,0	534,2	474,0	406,4	-23,9	-14,3
Montérégie	6 132	4 822	4 736	-22,8	-1,8	425,9	308,9	299,4	-29,7	-3,1
Centre-du-Québec	934	858	835	-10,6	-2,7	403,7	346,8	334,8	-17,1	-3,5
Ensemble du Québec	41 763	35 461	35 287	-15,5	-0,5	528,3	422,8	415,9	-21,3	-1,6

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.4 Les infractions relatives à la conduite de véhicules poursuivent leur baisse

Malgré la progression du taux d'infractions relatives à la conduite automobile enregistrée au début des années 2010, cette catégorie d'infractions poursuit depuis 2012 une tendance à la baisse. En effet, le taux d'infraction de 2019 (425,5) est 15,1 % inférieur à celui enregistré en 2010 (501,3). Cet écart correspond à 3 534 infractions relatives à la conduite de véhicules de moins signalées aux corps de police du Québec en 2019 par rapport à l'année 2010 (graphique 10).

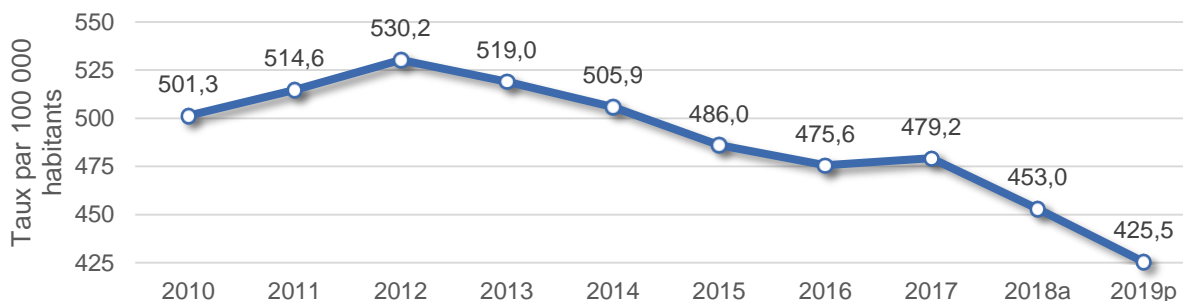
Toutes les catégories d'infractions baissent, sauf celles relatives au défaut ou au refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang permettant la vérification de la présence d'alcool ou de drogue qui varie de +46,6 %, ce qui représente 260 infractions de plus. La diminution des infractions relatives à la conduite dangereuse (-41,3 %), à la conduite avec des facultés affaiblies par l'alcool (-30,4 %) et aux délits de fuite (-9,9 %) contribue à cette tendance à la baisse.

Les affaires de conduite affaiblie par l'alcool sont les plus fréquentes, mais elles diminuent depuis 2010. Toutefois, celles relatives à la conduite affaiblie par les drogues sont en augmentation. Bien que ces affaires soient moins nombreuses, elles connaissent une forte croissance entre 2010 et 2019 avec 1 267 affaires de plus enregistrées à la fin de la décennie. Cette hausse s'explique notamment par une amélioration des méthodes de détection de ces infractions par les corps de police. De plus, des modifications¹³ ont été apportées au *Code criminel* en 2018 concernant les infractions et la procédure relatives à la conduite avec capacités affaiblies par la drogue pour en favoriser la détection et le traitement plus efficaces.

Entre 2018 et 2019, le taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules est passé de 453,0 à 425,5. Cette variation de -6,1 % est supérieure à la moyenne annuelle de -2,0 %. Les infractions de défaut ou de refus de fournir un échantillon (+487,2 %) et de conduite avec des facultés affaiblies par les drogues (+38,0 %) étaient cependant en progression en 2019.

Les chutes de taux les plus importantes sont celles relatives aux courses de rue (-100,0 %) et aux autres infractions relatives à la conduite (-98,2 %). Toutefois, le nombre d'affaires enregistrées en 2019 est négligeable pour ces deux catégories d'infractions en 2019. À l'image de leur tendance de la décennie, les délits de fuite (-12,2 %) et de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool (-4,3 %) présentaient des baisses de taux importantes en 2019 (tableau 9).

Graphique 10 Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2010 à 2019^p



a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

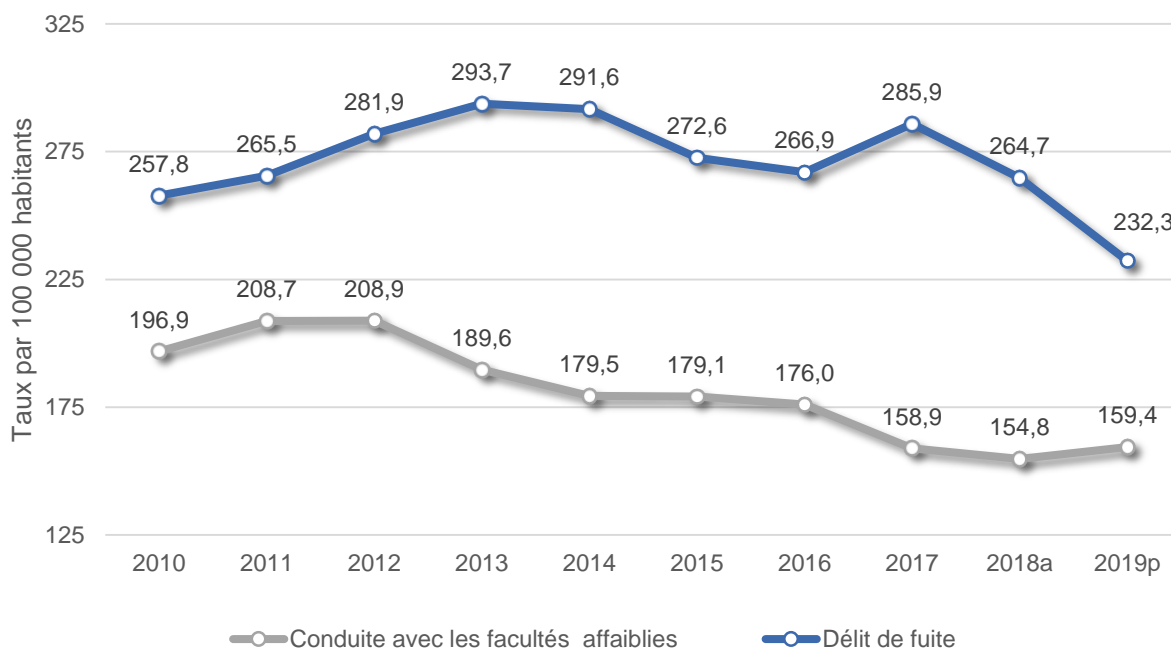
Les affaires de délits de fuites et de conduite avec les facultés affaiblies composent la majorité des infractions relatives à la conduite de véhicules rapportées par les corps policiers. Par conséquent, elles ont une plus grande influence sur le portrait et les tendances de cette catégorie d'infractions. En 2019, elles représentaient respectivement 54,6 % et 37,5 % de l'ensemble des infractions relatives à la conduite de véhicules.

Au cours de la dernière décennie, le nombre d'infractions de conduite avec les facultés affaiblies a chuté de 19,0 %, passant de 196,9 à 159,4. De 2018 à 2019, on note une hausse de 3,0 %, alors que la variation annuelle moyenne est de -2,0 % (graphique 11).

13. *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois* (L.C. 2018, ch. 21) sanctionnée au mois de juin 2018.

Quant au délit de fuite, la tendance générale était à la hausse au début de la décennie, suivie d'une période de décroissance qui s'est accélérée au cours des deux dernières années. De 2010 à 2019, le taux d'infractions relatives au délit de fuite a baissé globalement de 9,9 %, principalement en raison d'une baisse du taux de 12,2 % en 2019, lequel est passé de 264,7 à 232,3 (graphique 12).

Graphique 11 Évolution du taux d'infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies et au délit de fuite, Québec, 2010 à 2019^p



a : données actualisées p : données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 9 Nombre et taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2010, 2018^a et 2019^p

Infractions relatives à la conduite de véhicules	Nombre			Variation du nombre 2010/2019 ^p (%)	Variation du nombre 2018 ^a /2019 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2010/2019 ^p (%)	Variation du taux 2018 ^a /2019 ^p (%)	Variation annuelle moyenne du taux 2010/2019 ^p (%)
	2010	2018 ^a	2019 ^p			2010	2018 ^a	2019 ^p			
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool	15 428	11 897	11 517	-25,4	-3,2	195,2	141,8	135,7	-30,4	-4,3	-3,0
Conduite avec les facultés affaiblies par la drogue	137	1 006	1 404	924,8	39,6	1,7	12,0	16,5	854,9	38,0	37,1
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue	0	71	530	-	646,5	0,0	0,8	6,2	-	637,9	37,1
Conduite avec les facultés affaiblies par une substance non spécifique	0	7	73	-	942,9	0,0	0,1	0,9	-	930,9	37,1
Total des conduites avec les facultés affaiblies	15 565	12 981	13 524	-13,1	4,2	196,9	154,8	159,4	-19,0	3,0	-2,0
Délit de fuite	20 380	22 201	19 710	-3,3	-11,2	257,8	264,7	232,3	-9,9	-12,2	-1,5
Conduite dangereuse et poursuite	1 870	1 442	1 178	-37,0	-18,3	23,7	17,2	13,9	-41,3	-19,2	-4,4
Défaut ou refus de fournir un échantillon	429	115	689	60,6	499,1	5,4	1,4	8,1	49,6	487,2	36,7
Conduite de véhicule pendant l'interdiction	1 323	1 184	999	-24,5	-15,6	16,7	14,1	11,8	-29,6	-16,6	-3,5
Course de rue	14	19	0	-100,0	-100,0	0,2	0,2	0,0	-100,0	-100,0	-3,9
Autres infractions relatives à la conduite de véhicules	54	55	1	-98,1	-98,2	0,7	0,7	0,0	-98,3	-98,2	-9,9
Total	39 635	37 997	36 101	-8,9	-5,0	501,3	453,0	425,5	-15,1	-6,1	-2,0

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.4.1 Le portrait régional des infractions relatives à la conduite de véhicules

Entre 2010 et 2019, la région de l'Outaouais a connu l'augmentation la plus élevée du taux d'infractions relatives à la conduite de véhicules (+97,9 %), passant de 350,5 à 693,6, suivie de Montréal, Laval et Chaudière-Appalaches avec des hausses respectives de 50,7 %, 17,6 % et 3,5 %. Les autres régions enregistraient une baisse de leur taux, dont les plus importantes au Saguenay-Lac-Saint-Jean (-59,3 %), en Estrie (-41,0 %) et en Montérégie (-34,0 %).

En 2019, l'Abitibi-Témiscamingue affichait le taux le plus élevé de la province (844,5) et Montréal, la hausse la plus élevée, soit de 34,9 %. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean se démarquait, quant à elle, par la diminution du taux la plus importante (-34,4 %). Toutefois, c'est Laval qui présentait le taux le plus faible (200,0) parmi toutes les régions du Québec, malgré une hausse de 19,3 % en 2019 (tableau 10).

Tableau 10 Nombre et taux régionaux d'infractions relatives à la conduite de véhicules, Québec, 2010, 2018^a et 2019^p

Région administrative	Nombre			Variation du nombre 2010/2019 ^p (%)	Variation du nombre 2018 ^a /2019 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2010/2019 ^p (%)	Variation du taux 2018 ^a /2019 ^p (%)
	2010	2018 ^a	2019 ^p			2010	2018 ^a	2019 ^p		
Bas-Saint-Laurent	1 836	1 791	1 578	-14,1	-11,9	917,7	908,3	799,7	-12,9	-12,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 113	1 967	1 294	-58,4	-34,2	1 143,4	709,6	465,8	-59,3	-34,4
Capitale-Nationale	2 389	2 313	2 559	7,1	10,6	344,5	311,0	340,9	-1,0	9,6
Mauricie	1 625	1 668	1 299	-20,1	-22,1	620,9	619,5	479,5	-22,8	-22,6
Estrie	2 202	1 867	1 380	-37,3	-26,1	711,1	573,4	419,5	-41,0	-26,8
Montréal	3 245	3 756	5 155	58,9	37,2	166,7	186,1	251,1	50,7	34,9
Outaouais	1 272	2 930	2 755	116,6	-6,0	350,5	747,4	693,6	97,9	-7,2
Abitibi-Témiscamingue	1 349	1 269	1 246	-7,6	-1,8	927,0	860,5	844,5	-8,9	-1,9
Côte-Nord	888	849	742	-16,4	-12,6	933,2	931,5	818,0	-12,3	-12,2
Nord-du-Québec	137	119	142	3,6	19,3	326,9	261,3	309,6	-5,3	18,5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	903	933	739	-18,2	-20,8	969,7	1 030,3	818,1	-15,6	-20,6
Chaudière-Appalaches	1 885	1 961	2 074	10,0	5,8	467,4	459,9	483,9	3,5	5,2
Laval	676	729	878	29,9	20,4	170,0	167,7	200,0	17,6	19,3
Lanaudière	3 039	2 690	2 656	-12,6	-1,3	656,6	528,8	515,3	-21,5	-2,5
Laurentides	3 567	3 147	2 967	-16,8	-5,7	650,8	514,6	478,3	-26,5	-7,0
Montérégie	9 879	8 499	7 163	-27,5	-15,7	686,1	544,5	452,8	-34,0	-16,8
Centre-du-Québec	1 630	1 509	1 474	-9,6	-2,3	704,6	609,9	591,0	-16,1	-3,1
Ensemble du Québec	39 635	37 997	36 101	-8,9	-5,0	501,3	453,0	425,5	-15,1	-6,1

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

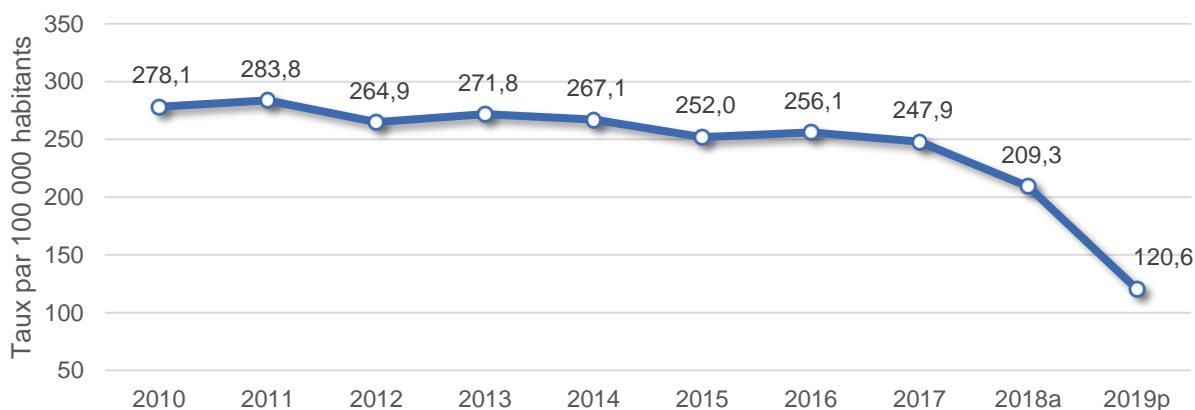
2.5 Les infractions relatives aux drogues et aux autres substances sont en baisse

La légalisation du cannabis en octobre 2018 a eu un effet non négligeable sur le volume d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances rapportées par les corps de police. Le graphique 12 montre une diminution substantielle de 56,6 % du taux d'infractions entre 2010 et 2019, passant de 278,1 infractions par 100 000 habitants à 120,6, soit un écart de 11 757 infractions entre ces deux années de référence.

Depuis dix ans, ce sont les infractions liées à la production de substances qui ont le plus diminué (-98,8 %), passant d'un taux de 37,8 en 2010 à 0,5 en 2019, ce qui représente une diminution de 2 950 infractions. Or, la variation globale de -56,6 % s'explique surtout par la baisse des infractions de possession de substances, dont le taux est passé de 184,6 par 100 000 habitants en 2010 à 66,5 en 2019, ce qui représente 8 952 infractions de moins entre ces deux années de référence (tableau 11). Cette baisse du nombre d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances est principalement attribuable à la légalisation du cannabis. En 2010, 71,7 % des infractions déclarées par les corps de police du Québec étaient liées au cannabis. Celles-ci tombent à 18,9 % en 2019, même si on inclut les infractions à la *Loi sur le cannabis*.

Le portrait reste similaire entre 2018 et 2019. Ce sont les affaires liées à la production de substances (-95,2 %) et à l'importation et à l'exportation (-62,5 %) qui ont connu une plus grande diminution, suivies par la possession de substances (-56,8 %). D'ailleurs, c'est cette catégorie d'infractions, dont le taux par 100 000 habitants est passé de 153,8 à 66,5, qui contribue le plus à la baisse du taux des infractions liées aux drogues en 2019. Cette variation à la baisse représente une diminution de 7 328 affaires, dont 7 258 sont liées à la possession de substances. Seules les affaires liées aux ordonnances médicales (+54,4 %) et aux autres infractions à la LRCDas (+106,7 %) étaient en augmentation en 2019. Toutefois, cette hausse a peu d'effets sur la tendance, puisque ces infractions sont marginales dans le total des infractions associées aux drogues.

Graphique 12 Évolution du taux d'infractions relatives à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et à la *Loi sur le cannabis*, Québec, 2010 à 2019^p



a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Encadré 2 Les infractions liées au cannabis

Alors que la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, ch. 16) permet d'accéder légalement au cannabis partout au pays, la distribution et la vente de cette substance doivent se faire sous le régime d'une loi provinciale. C'est ainsi que l'Assemblée nationale a adopté la *Loi encadrant le cannabis* (L.R.Q. C-5.3) qui encadre la possession, la culture, l'usage, la vente et la promotion du cannabis au Québec. Cette loi crée des interdictions pour réduire les méfaits du cannabis chez les jeunes et pour préserver l'intégrité du marché de cette drogue au Québec. Les corps de police sont responsables de surveiller l'application de certains chapitres de cette loi.

Si les corps de police du Québec ont déclaré 1 931 infractions à la *Loi sur le cannabis* en 2019, ils ont aussi rapporté 1 217 infractions à la *Loi encadrant le cannabis*, portant le nombre total d'infractions liées au cannabis au Québec à 3 148. Comme ces deux lois sont entrées en vigueur en 2018, il est encore tôt pour analyser les tendances à long terme, mais le suivi de l'évolution du nombre d'infractions liées au cannabis au Québec au cours des prochaines années devra se faire en tenant compte de ces deux lois.

Tableau 11 Nombre et taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2010, 2018^a et 2019^p

Catégorie d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances	Nombre			Variation du nombre 2010/2019 ^p (%)	Variation du nombre 2018 ^a /2019 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2010/2019 ^p (%)	Variation du taux 2018 ^a /2019 ^p (%)
	2010	2018 ^a	2019 ^p			2010	2018 ^a	2019 ^p		
Possession de substances	14 594	12 900	5 642	-61,3	-56,3	184,6	153,8	66,5	-64,0	-56,8
Possession en vue du trafic	2 289	1 804	1 243	-45,7	-31,1	29,0	21,5	14,6	-49,4	-31,9
Trafic de substances	1 921	1 483	1 241	-35,4	-16,3	24,3	17,7	14,6	-39,8	-17,3
Production de substances ¹	2 990	826	40	-98,7	-95,2	37,8	9,8	0,5	-98,8	-95,2
Ordonnances médicales (fausses ordonnances, visites multiples et pratique négligente)	151	89	139	-7,9	56,2	1,9	1,1	1,6	-14,2	54,4
Importation et exportation ²	36	29	11	-69,4	-62,1	0,5	0,3	0,1	-71,5	-62,5
Infractions à la <i>Loi sur le cannabis</i> ³	0	416	1 891	-	354,6	-	5,0	22,3	-	349,4
Toutes autres infractions liées à la LRCDAS	6	11	23	283,3	109,1	0,1	0,1	0,3	257,2	106,7
Total	21 987	17 558	10 230	-53,5	-41,7	278,1	209,3	120,6	-56,6	-42,4

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1. Inclut la culture du cannabis.

2. Le cannabis n'est pas inclus dans le volet exportation.

3. La date d'entrée en vigueur est le 17 octobre 2018.

Depuis 2010, ce sont les taux des affaires relatives au cannabis (-88,6 %) et au 3,4 méthylène-dioxy-méthamphétamine (ecstasy) (-65,4 %) qui ont le plus baissé, alors que celles liées à la méthamphétamine en cristaux (+113,9 %) et au crack (+73,9 %) ont le plus augmenté. En 2019, le taux de toutes les substances a varié à la baisse, sauf celui relatif au crack qui a augmenté de 18,7 %. Contrairement à la tendance de la décennie, le taux des affaires relatives à la méthamphétamine en cristaux a également diminué (-7,5 %).

Concernant les opioïdes, le CCSJSC a amorcé la collecte de données sur les infractions liées à ces drogues en novembre 2017 en réponse à la crise à l'échelle canadienne. Selon l'Agence de santé publique du Canada, de janvier 2016 à décembre 2019, 15 346 personnes ont perdu la vie au pays à la suite d'une surdose d'opioïdes. Ainsi, en raison de la récente modification au Programme DUC, il faut demeurer circonspect quant à la variation annuelle du nombre d'affaires qui concernent les opioïdes puisque peu de données ont été collectées à ce jour.

Tableau 12 Infractions relatives aux drogues et aux autres substances selon la substance, Québec, 2010, 2018^a et 2019^p

Catégorie d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances	Nombre			Variation du nombre 2010/2019 ^p (%)	Variation du nombre 2018 ^a /2019 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2010/2019 ^p (%)	Variation du taux 2018 ^a /2019 ^p (%)
	2010	2018 ^a	2019 ^p			2010	2018 ^a	2019 ^p		
Cannabis	15 769	8 458	40	-99,7	-99,5	199,5	100,8	0,5	-99,8	-99,5
<i>Loi sur le cannabis</i> ¹	-	416	1 891	-	354,6	-	5,0	22,3	-	349,4
Cannabis total	15 769	8 874	1 931	-87,8	-78,2	199,5	105,8	22,8	-88,6	-78,5
Méthamphétamine en cristaux (<i>crystal meth</i>)	1 149	2 818	2 638	129,6	-6,4	14,5	33,6	31,1	113,9	-7,5
Cocaïne	1 873	2 293	2 152	14,9	-6,1	23,7	27,3	25,4	7,1	-7,2
Crack	397	617	741	86,6	20,1	5,0	7,4	8,7	73,9	18,7
3,4 méthylène-dioxy-méthamphétamine (<i>ecstasy</i>)	237	99	88	-62,9	-11,1	3,0	1,2	1,0	-65,4	-12,1
Héroïne	42	77	76	81,0	-1,3	0,5	0,9	0,9	68,6	-2,4
Opioïdes ²	-	30	20	-	-33,3	-	0,4	0,2	-	-34,1
Autres substances ³	2 363	2 649	2 420	2,4	-8,6	29,9	31,6	28,5	-4,6	-9,7
Autres infractions à la LRCDAS ^{***}	157	101	164	4,5	62,4	2,0	1,2	1,9	-2,7	60,5
Total	21 987	17 558	10 230	-53,5	-41,7	278,1	209,3	120,6	-56,6	-42,4

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1. La date d'entrée en vigueur est le 17 octobre 2018.

2. N'inclut pas la production. Les données sont collectées depuis novembre 2017.

3. Inclut les ordonnances médicales et toutes autres infractions liées à la LRCDAS présentées dans le tableau 11. De plus, cette catégorie inclut les infractions liées aux équipements de production qui, dans le tableau 11, sont incluses dans la catégorie « Production de substances ».

2.5.1 Le portrait régional des infractions relatives aux drogues et aux autres substances

Les taux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances de toutes les régions ont diminué entre 2010 et 2019. La Mauricie (-72,4 %) et la Montérégie (-70,7 %) affichent les diminutions les plus importantes, tandis que Montréal (-30,5 %), la Côte-Nord (-31,8 %) et l'Abitibi-Témiscamingue (-32,7 %) affichent les baisses les moins importantes, bien qu'elles demeurent substantielles.

Toutes les régions administratives ont aussi vu leur taux diminuer en 2019. Les baisses les plus significatives concernent les régions de Laval (-56,1 %), de Lanaudière (-54,4 %) et du Bas-Saint-Laurent (-53,3 %), alors que ce sont celles de Montréal (-29,0 %), de l'Estrie (-29,3 %) et de la Côte-Nord (-31,9 %) qui ont connu les baisses les plus faibles.

Néanmoins, en 2019, les régions ayant les taux le plus élevés sont l'Abitibi-Témiscamingue (227,1) et la Côte-Nord (227,1). Le Nord-du-Québec (69,8) et la Montérégie (98,1) affichent les taux les plus faibles (tableau 13).

Tableau 13 Nombre et taux régionaux d'infractions relatives aux drogues et aux autres substances, Québec, 2010, 2018^a et 2019^p

Région administrative	Nombre			Variation du nombre 2010/2019 ^p (%)	Variation du nombre 2018 ^a /2019 ^p (%)	Taux			Variation du taux 2010/2019 ^p (%)	Variation du taux 2018 ^a /2019 ^p (%)
	2010	2018 ^a	2019 ^p			2010	2018 ^a	2019 ^p		
Bas-Saint-Laurent	491	417	195	-60,3	-53,2	246,9	211,5	98,8	-60,0	-53,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	619	583	379	-38,8	-35,0	230,3	210,3	136,4	-40,8	-35,1
Capitale-Nationale	1 860	1 555	986	-47,0	-36,6	270,8	209,1	131,4	-51,5	-37,2
Mauricie	1 216	539	349	-71,3	-35,3	467,3	200,2	128,8	-72,4	-35,6
Estrie	1 069	724	517	-51,6	-28,6	347,2	222,4	157,1	-54,7	-29,3
Montréal	2 908	2 961	2 139	-26,4	-27,8	149,9	146,7	104,2	-30,5	-29,0
Outaouais	1 491	1 261	711	-52,3	-43,6	424,6	321,7	179,0	-57,8	-44,4
Abitibi-Témiscamingue	485	634	335	-30,9	-47,2	337,4	429,9	227,1	-32,7	-47,2
Côte-Nord	308	304	206	-33,1	-32,2	333,1	333,5	227,1	-31,8	-31,9
Nord-du-Québec	89	61	32	-64,0	-47,5	212,4	134,0	69,8	-67,1	-47,9
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	265	217	109	-58,9	-49,8	287,8	239,6	120,7	-58,1	-49,6
Chaudière-Appalaches	1 030	879	573	-44,4	-34,8	258,4	206,1	133,7	-48,3	-35,1
Laval	1 064	1 120	497	-53,3	-55,6	267,6	257,7	113,2	-57,7	-56,1
Lanaudière	1 615	1 213	561	-65,3	-53,8	351,8	238,4	108,8	-69,1	-54,4
Laurentides	1 723	1 303	713	-58,6	-45,3	315,7	213,0	115,0	-63,6	-46,0
Montérégie	4 771	2 992	1 552	-67,5	-48,1	334,8	191,7	98,1	-70,7	-48,8
Centre-du-Québec	983	795	376	-61,7	-52,7	427,9	321,3	150,8	-64,8	-53,1
Ensemble du Québec	21 987	17 558	10 230	-53,5	-41,7	280,8	209,3	120,6	-57,1	-42,4

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC

Chapitre 3

Les crimes motivés par la haine

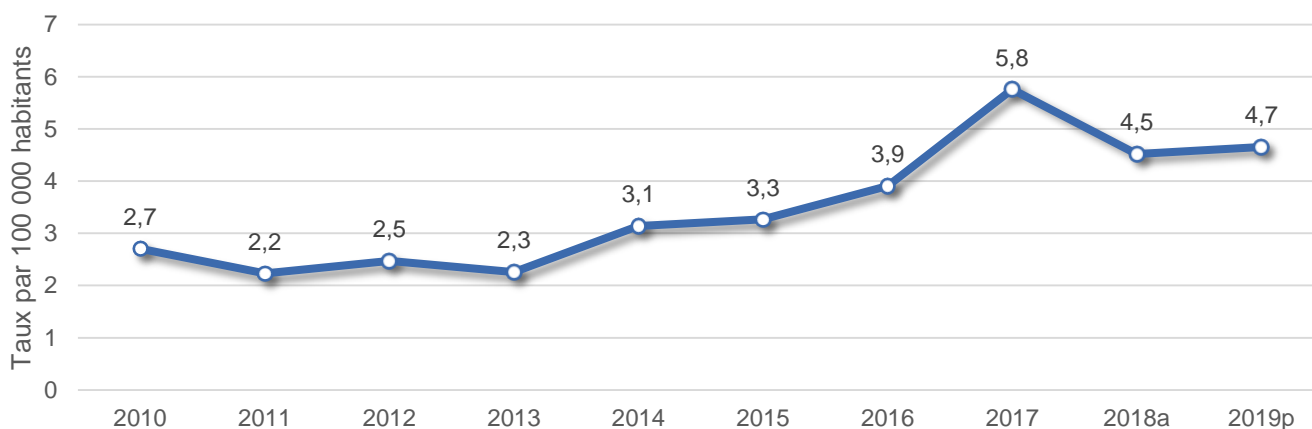
3.1 Les crimes motivés par la haine se stabilisent

Encadré 3 Définition d'un crime motivé par la haine

Un crime motivé par la haine se définit comme une infraction criminelle contre une personne ou un bien qui est motivée par la race ou l'origine ethnique, la langue, la religion, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire.

Entre 2010 et 2019, le taux de crimes motivés par la haine a presque doublé, passant de 2,7 à 4,7 (graphique 13). Cette augmentation se traduit par un volume de 181 événements supplémentaires en 2019. Cette progression des crimes motivés par la haine s'est accentuée entre 2013 et 2017, alors que le taux est passé de 2,3 à 5,8, pour redescendre ensuite à 4,5 infractions par 100 000 habitants en 2018 et se stabiliser ensuite en 2019 avec une augmentation du taux de 3,0 % (tableau 14).

Graphique 13 Évolution du taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2010 à 2019^p



a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 14 Nombre et taux de crimes motivés par la haine, Québec, 2010 à 2019^p

Crimes motivés par la haine	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ^a	2019 ^p	Variation 2010/2019 ^p (%)	Variation 2018 ^a /2019 ^p (%)
Nombre	214	178	200	184	257	272	325	478	379	395	84,6	4,2
Taux	2,7	2,2	2,5	2,3	3,1	3,3	3,9	5,8	4,5	4,7	72,0	3,0

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3.2 La religion : le motif le plus souvent invoqué

Puisque le nombre de crimes motivés par la haine n'est pas élevé comparativement aux autres catégories d'infractions, la variation en pourcentage du nombre d'événements enregistrés peut paraître élevée. Conséquemment, il est plus opportun d'analyser les données selon la différence du nombre afin de mieux percevoir l'influence que celles-ci ont sur le total des crimes motivés par la haine.

En 2019, la religion et l'origine ethnique étaient les motifs les plus souvent invoqués lorsque des crimes motivés par la haine étaient déclarés par la police. Le motif de la race ou de l'origine ethnique a par ailleurs surpassé celui de la religion qui était le principal motif invoqué en 2018. Il y a eu trois infractions de moins commises pour un motif religieux en 2019 (136) par rapport à 2018 (139). La religion musulmane demeure celle qui est la plus visée parmi les crimes motivés par la haine de la religion et compose 47,8 % des crimes motivés par la haine pour un motif religieux.

Les crimes motivés par la haine de la race ou de l'origine ethnique sont en constante augmentation depuis dix ans et ont doublé entre 2010 (73) et 2019 (154) pour dépasser ceux liés à la religion en tant que principal motif invoqué. En 2019, 23 événements concernant des crimes motivés par la haine de la race ou de l'origine ethnique de plus ont été dénombrés par rapport à l'année précédente.

En 2019, les motifs les moins invoqués étaient ceux visant l'âge et la déficience mentale ou physique pour lesquels on dénombre une seule infraction (tableau 15).

Tableau 15 Nombre de crimes motivés par la haine selon le motif, Québec, 2010, 2018^a et 2019^p

Types de crimes motivés par la haine	Nombre			Différence 2010/2019 ^p (nombre)	Variation du nombre 2010/2019 ^p (%)	Différence 2018 ^a /2019 ^p (nombre)	Variation du nombre 2018 ^a /2019 ^p (%)
	2010	2018 ^a	2019 ^p				
Religion	71	139	136	65	91,5	-3	-2,2
<i>Musulmane</i>	15	52	65	50	333,3	13	25,0
<i>Juive</i>	20	56	38	18	90,0	-18	-32,1
<i>Catholique</i>	18	17	20	2	11,1	3	17,6
<i>Autre</i>	7	6	5	-2	-28,6	-1	-16,7
<i>Inconnue</i>	13	8	8	-5	-38,5	0	0,0
Race ou origine ethnique	73	131	154	81	111,0	23	17,6
Autre facteur semblable (ex. : motivation politique)	14	49	32	18	128,6	-17	-34,7
Orientation sexuelle	24	27	29	5	20,8	2	7,4
Langue	2	3	4	2	100,0	1	33,3
Déficience mentale ou physique	4	2	1	-3	-75,0	-1	-50,0
Sexe	3	14	22	19	633,3	8	57,1
Âge	2	2	1	-1	-50,0	-1	-50,0
Inconnu	19	12	16	-3	-15,8	4	33,3
Total	214	379	395	181	84,6	16	4,2

a : données actualisées

p : données provisoires

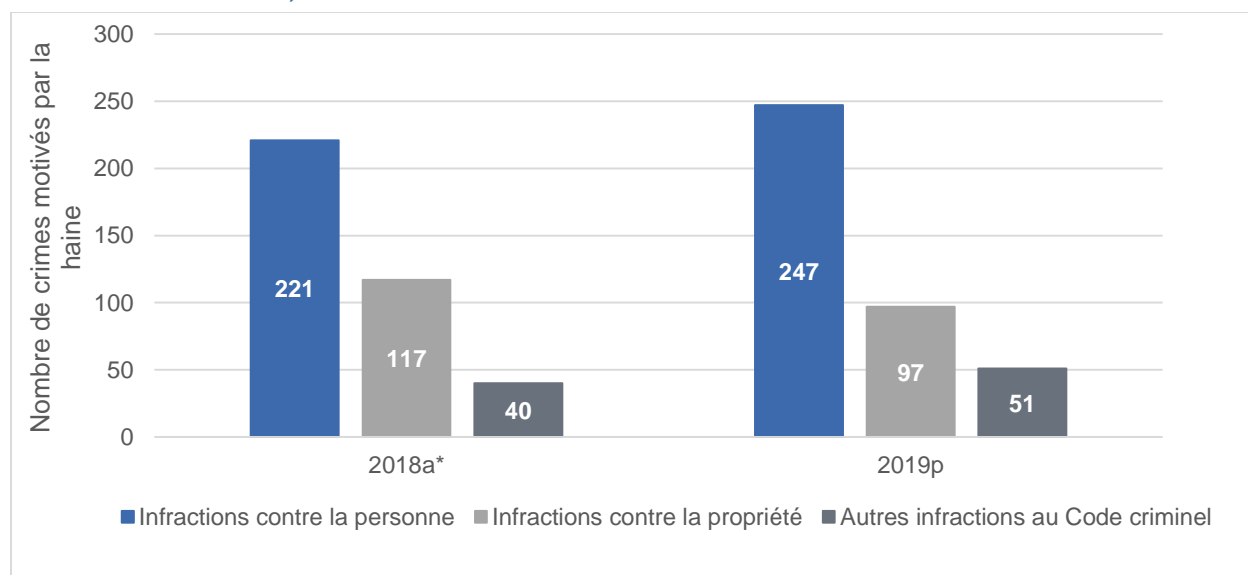
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3.3 Plus d'infractions contre la personne motivées par la haine

Le nombre d'infractions motivées par la haine a augmenté légèrement en 2019 par rapport à 2018. Cette hausse s'explique par l'augmentation des infractions contre la personne et des autres infractions au *Code criminel* alors que celles contre la propriété ont diminué en 2019 (graphique 14).

En 2019, les infractions contre la personne représentaient 62,5 % de l'ensemble des crimes motivés par la haine (395), soit 26 de plus qu'en 2018. Les infractions contre la propriété arrivent au deuxième rang avec 97 infractions déclarées à la police en 2019, une diminution de 20 événements par rapport à l'année précédente. Les autres infractions au *Code criminel* arrivent au troisième rang avec 51 crimes motivés par la haine appartenant à cette catégorie en 2019, soit 11 événements.

Graphique 14 Répartition (en nombre) des crimes motivés par la haine selon la catégorie d'infractions, Québec, 2018^a et 2019^p



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

* À l'exception d'une infraction relative aux drogues qui est exclue de ce graphique.

Encadré 4 Qui sont les auteurs présumés et les victimes?

Auteurs présumés

En 2019, 84,2 % des auteurs présumés de crimes motivés par la haine étaient des hommes et 91,3 % étaient d'âge adulte. Ce portrait correspond au profil habituel des auteurs présumés d'infractions puisqu'en 2019, 78,8 % des auteurs présumés d'infractions criminelles au Québec étaient des hommes et 88,0 % avaient plus de 18 ans.

Victimes

Dans une proportion moindre, les hommes représentaient 60,9 % des victimes de crimes motivés par la haine et 92,4 % étaient d'âge adulte. Le portrait des victimes diffère donc légèrement de celui qu'on observe habituellement pour l'ensemble de la criminalité, alors que les hommes comptent pour 47,4 % des victimes et les femmes, 52,6 %. La majorité des victimes avaient 18 ans et plus (80,0 %).

Tableaux complémentaires

Tableau 16 Évolution du nombre d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014 à 2019^p

Catégorie d'infractions	2014	2015	2016	2017	2018 ^a	2019 ^p
Homicide	70	79	66	90	87	79
Négligence criminelle	28	17	25	26	39	37
Tentative de meurtre	172	229	189	231	190	200
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	40 758	41 514	42 528	43 713	44 533	47 788
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	3 542	3 732	4 000	4 856	5 353	5 722
Autres infractions d'ordre sexuel	1 719	1 973	2 331	2 923	3 324	3 561
Enlèvement, traite et séquestration	1 329	1 411	1 538	1 313	1 034	1 212
Vol qualifié ou extorsion	5 367	5 210	4 895	4 597	4 518	4 569
Harcèlement criminel	4 581	4 816	5 074	5 754	5 474	5 991
Menaces	15 292	15 043	14 710	15 280	15 628	15 919
Autres	2 338	2 240	2 261	2 550	2 469	2 613
Infractions contre la personne	75 196	76 264	77 617	81 333	82 649	87 691
Crime d'incendie	2 253	2 188	1 985	2 020	1 884	1 876
Introduction par effraction	35 215	32 286	30 699	29 719	25 674	22 981
Vol de véhicules à moteur	15 025	12 952	11 792	12 720	12 282	11 838
Vol de plus de 5 000 \$	3 301	3 288	2 917	2 998	3 458	3 106
Vol de 5 000 \$ ou moins	68 862	65 361	59 194	58 501	55 967	54 155
Possession de biens volés	1 869	1 806	1 508	1 560	1 573	1 596
Fraude	15 179	16 898	19 303	19 356	22 269	25 770
Méfait	29 036	29 111	25 634	25 245	23 241	22 038
Infractions contre la propriété	170 740	163 890	153 032	152 119	146 348	143 360
Infractions liées à la prostitution	122	107	55	15	17	18
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 570	1 473	1 583	1 662	1 714	1 657
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	30 604	28 990	30 653	31 402	30 208	29 530
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	2 218	2 415	2 585	2 629	2 520	2 826
Autres	1 272	1 041	977	985	1 002	1 256
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	35 786	34 026	35 853	36 693	35 461	35 287
Code criminel (sauf les infractions relatives à la conduite de véhicules)	281 722	274 180	266 502	270 145	264 458	266 338
Conduite avec facultés affaiblies	14 742	14 795	14 648	13 189	12 981	13 524
Délit de fuite	23 954	22 514	22 213	23 720	22 201	19 710
Autres	2 862	2 834	2 718	2 853	2 815	2 867
Infractions relatives à la conduite de véhicules	41 558	40 143	39 579	39 762	37 997	36 101
Total des infractions au Code criminel	323 280	314 323	306 081	309 907	302 455	302 439
Infractions relatives aux drogues et aux autres substances	21 942	20 810	21 316	20 573	17 558	10 230
Infractions aux autres lois fédérales	715	559	707	708	731	683
Infractions aux lois fédérales (autres que celles prévues au Code criminel)	22 657	21 369	22 023	21 281	18 289	10 913
Infractions aux lois provinciales	6 506	6 714	6 448	6 248	6 429	7 818

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 17 Évolution du taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014 à 2019^p

Catégorie d'infractions	2014	2015	2016	2017	2018 ^a	2019 ^p
Homicide	0,9	1,0	0,8	1,1	1,0	0,9
Négligence criminelle	0,3	0,2	0,3	0,3	0,5	0,4
Tentative de meurtre	2,1	2,8	2,3	2,8	2,3	2,4
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	496,1	502,6	511,0	526,8	530,9	563,2
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	43,1	45,2	48,1	58,5	63,8	67,4
Autres infractions d'ordre sexuel	20,9	23,9	28,0	35,2	39,6	42,0
Enlèvement, traite et séquestration	16,2	17,1	18,5	15,8	12,3	14,3
Vol qualifié ou extorsion	65,3	63,1	58,8	55,4	53,9	53,8
Harcèlement criminel	55,8	58,3	61,0	69,3	65,3	70,6
Menaces	186,1	182,1	176,8	184,1	186,3	187,6
Autres	28,5	27,1	27,2	30,7	29,4	30,8
Infractions contre la personne	915,4	923,4	932,7	980,2	985,4	1 033,5
Crime d'incendie	27,4	26,5	23,9	24,3	22,5	22,1
Introduction par effraction	428,7	390,9	368,9	358,2	306,1	270,8
Vol de véhicules à moteur	182,9	156,8	141,7	153,3	146,4	139,5
Vol de plus de 5 000 \$	40,2	39,8	35,1	36,1	41,2	36,6
Vol de 5 000 \$ ou moins	838,3	791,3	711,3	705,0	667,3	638,2
Possession de biens volés	22,8	21,9	18,1	18,8	18,8	18,8
Fraude	184,8	204,6	232,0	233,3	265,5	303,7
Méfait	353,5	352,5	308,0	304,2	277,1	259,7
Infractions contre la propriété	2 078,4	1 984,3	1 838,9	1 833,3	1 744,8	1 689,6
Infractions liées à la prostitution	1,5	1,3	0,7	0,2	0,2	0,2
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	19,1	17,8	19,0	20,0	20,4	19,5
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	372,5	351,0	368,3	378,4	360,1	348,0
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	27	29,2	31,1	31,7	30,0	33,3
Autres	15,5	12,6	11,7	11,9	11,9	14,8
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	435,6	412	430,8	442,2	422,8	415,9
Code criminel (sauf les infractions relatives à la conduite de véhicules)	3 429,4	3 319,6	3 202,4	3 255,7	3 153,0	3 138,9
Conduite avec facultés affaiblies	179,5	179,1	176,0	158,9	154,8	159,4
Délit de fuite	291,6	272,6	266,9	285,9	264,7	232,3
Autres	34,8	34,3	32,7	34,4	33,6	33,8
Infractions relatives à la conduite de véhicules	505,9	486,0	475,6	479,2	453,0	425,5
Total des infractions au Code criminel	3 935,3	3 805,6	3 678,0	3 734,8	3 606,0	3564,4
Infractions relatives aux drogues et aux autres substances	267,1	252,0	256,1	247,9	209,3	120,6
Infractions aux autres lois fédérales	8,7	6,8	8,5	8,5	8,7	8,0
Infractions aux lois fédérales (autres que celles prévues au <i>Code criminel</i>)	275,8	258,7	264,6	256,5	218,0	128,6
Infractions aux lois provinciales	79,2	81,3	77,5	75,3	76,6	92,1

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tableau 18 Infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales par corps de police, Québec, 2019^p

Territoire du corps de police municipal	Code criminel										Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants		Infractions aux autres lois fédérales		Infractions aux lois provinciales	
	Infractions contre la personne		Infractions contre la propriété		Autres infractions (sauf la conduite de véhicules)		Total		Infractions relatives à la conduite de véhicules		Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux						
Blainville	332	557,1	637	1 069,0	114	191,3	1 083	1 817,4	221	370,9	47	78,9	1	1,7	30	50,3
Bromont	52	529,7	135	1 375,2	24	244,5	211	2 149,3	46	468,6	6	61,1	1	10,2	14	142,6
Châteauguay	744	1 098,3	828	1 222,3	222	327,7	1 794	2 648,3	298	439,9	46	67,9	1	1,5	119	175,7
Gatineau	3 428	1 207,2	5 678	1 999,6	1 875	660,3	10 981	3 867,1	2 225	783,6	577	203,2	111	39,1	107	37,7
Granby	606	890,6	931	1 368,2	376	552,6	1 913	2 811,4	172	252,8	84	123,4	21	30,9	93	136,7
L'Assomption	174	654,1	302	1 135,3	122	458,6	598	2 248,0	134	503,7	24	90,2	0	0,0	32	120,3
Laval	3 706	852,0	6 817	1 567,1	1 794	412,4	12 317	2 831,5	878	201,8	497	114,3	116	26,7	399	91,7
Lévis	822	560,0	1 283	874,0	464	316,1	2 569	1 750,1	887	604,2	225	153,3	10	6,8	147	100,1
Longueuil	4 020	942,8	7 283	1 708,1	1 391	326,2	12 694	2 977,2	2 227	522,3	450	105,5	9	2,1	294	69,0
Mascouche	512	1 057,3	635	1 311,4	96	198,3	1 243	2 567,0	238	491,5	26	53,7	0	0,0	67	138,4
Memphrémagog	242	674,5	446	1 243,1	241	671,7	929	2 589,3	335	933,7	73	203,5	3	8,4	81	225,8
Mercier	102	733,8	163	1 172,7	24	172,7	289	2 079,1	39	280,6	4	28,8	0	0,0	8	57,6
Mirabel	527	733,6	988	1 375,3	103	143,4	1 618	2 252,2	203	282,6	20	27,8	3	4,2	16	22,3
Montréal	23 979	1 199,0	51 416	2 571,0	9 160	458,0	84 555	4 228,0	5 155	257,8	2 139	107,0	191	9,6	485	24,3
Mont-Tremblant	128	1 273,4	313	3 113,8	64	636,7	505	5 023,9	149	1 482,3	26	258,7	1	9,9	40	397,9
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	392	773,1	403	794,7	111	218,9	906	1 786,7	167	329,3	22	43,4	2	3,9	51	100,6
Québec	6 741	1 162,9	10 673	1 841,3	2 914	502,7	20 328	3 506,9	1 867	322,1	889	153,4	3	0,5	157	27,1
Région de Deux-Montagnes	421	835,5	468	928,7	95	188,5	984	1 952,7	223	442,5	35	69,5	0	0,0	42	83,3
Région de Roussillon	871	787,6	1 287	1 163,8	295	266,8	2 453	2 218,2	462	417,8	120	108,5	5	4,5	200	180,9
Repentigny	523	572,0	856	936,1	419	458,2	1 798	1 966,3	461	504,2	104	113,7	0	0,0	57	62,3
Richelieu–Saint-Laurent	1 389	660,5	2 586	1 229,6	305	145,0	4 280	2 035,1	499	237,3	80	38,0	33	15,7	138	65,6
Saguenay	1 614	1 089,6	2 246	1 516,2	968	653,5	4 828	3 259,3	439	296,4	165	111,4	17	11,5	78	52,7
Saint-Eustache	528	1 176,7	844	1 880,9	152	338,7	1 524	3 396,4	169	376,6	60	133,7	0	0,0	40	89,1
Saint-Jean-sur-Richelieu	769	792,1	1 120	1 153,6	255	262,7	2 144	2 208,3	304	313,1	128	131,8	8	8,2	137	141,1
Saint-Jérôme	1 307	1 679,3	1 508	1 937,6	916	1 177,0	3 731	4 793,9	304	390,6	158	203,0	2	2,6	55	70,7
Sherbrooke	1 292	778,6	2 719	1 638,6	1 559	939,5	5 570	3 356,7	545	328,4	297	179,0	33	19,9	566	341,1
Terrebonne	1 122	796,4	1 581	1 122,2	431	305,9	3 134	2 224,5	396	281,1	127	90,1	1	0,7	98	69,6
Thérèse-De Blainville	1 049	1 371,9	1 353	1 769,5	280	366,2	2 682	3 507,6	423	553,2	108	141,2	5	6,5	35	45,8
Thetford Mines	455	1 762,0	412	1 595,5	223	863,6	1 090	4 221,0	111	429,8	83	321,4	1	3,9	48	185,9
Trois-Rivières	1 519	1 110,0	2 489	1 818,8	688	502,8	4 696	3 431,6	535	390,9	181	132,3	6	4,4	93	68,0
Total des corps de police municipaux	59 366	1 039,5	108 400	1 898,1	25 681	449,7	193 447	3 387,3	20 112	352,2	6 801	119,1	584	10,2	3 727	65,3
Sûreté du Québec	27 603	1 057,9	34 654	1 328,1	9 403	360,4	71 660	2 746,3	15 861	607,9	3 398	130,2	98	3,8	4 087	156,6
Corps de police autochtones	722	1 027,2	306	435,3	203	288,8	1 231	1 751,3	128	182,1	31	44,1	1	1,4	4	5,7

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Nombre et taux d'infractions par 100 000 habitants (population selon la *Gazette officielle du Québec*).

Tableau 19 Nombre et taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2010 à 2019^p

Catégorie d'infractions	Nombre				Variation du nombre 2010/2019 ^p (%)		Taux				Variation du taux 2010/2019 ^p (%)	
	2010		2019 ^p		Jeunes	Adultes	2010		2019 ^p		Jeunes	Adultes
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes			Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes		
Homicide	2	53	6	56	200,0	5,7	0,4	0,8	1,2	0,8	228,5	-2,3
Négligence criminelle	2	9	1	12	-50,0	33,3	0,4	0,1	0,2	0,2	-45,3	23,3
Tentative de meurtre	17	124	16	123	-5,9	-0,8	3,1	1,9	3,2	1,8	3,0	-8,3
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	4 894	28 414	3 815	32 051	-22,0	12,8	889,9	445,4	759,5	464,5	-14,7	4,3
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	423	1 861	576	2 195	36,2	17,9	76,9	29,2	114,7	31,8	49,1	9,0
Autres infractions d'ordre sexuel	138	425	687	1 076	397,8	153,2	25,1	6,7	136,8	15,6	445,0	134,1
Enlèvement, traite et séquestration	57	832	49	963	-14,0	15,7	10,4	13,0	9,8	14,0	-5,9	7,0
Vol qualifié et extorsion	757	1 859	556	1 889	-26,6	1,6	137,6	29,1	110,7	27,4	-19,6	-6,1
Harcèlement criminel	355	2 908	387	4 182	9,0	43,8	64,6	45,6	77,0	60,6	19,4	33,0
Menaces	1 794	9 345	1 609	8 985	-10,3	-3,9	326,2	146,5	320,3	130,2	-1,8	-11,1
Autres	264	1 167	257	1 278	-2,7	9,5	48,0	18,3	51,2	18,5	6,6	1,2
Total des infractions contre la personne	8 703	46 997	7 959	52 810	-8,5	12,4	1 582,5	736,7	1 584,5	765,4	0,1	3,9
Crime d'incendie	239	338	108	246	-54,8	-27,2	43,5	5,3	21,5	3,6	-50,5	-32,7
Introduction par effraction	2 166	5 901	621	4 459	-71,3	-24,4	393,9	92,5	123,6	64,6	-68,6	-30,1
Vol de véhicules à moteur	915	1 984	219	1 574	-76,1	-20,7	166,4	31,1	43,6	22,8	-73,8	-26,7
Vol de plus de 5 000 \$	44	559	26	472	-40,9	-15,6	8,0	8,8	5,2	6,8	-35,3	-21,9
Vol de 5 000 \$ ou moins	5 965	16 149	3 262	14 040	-45,3	-13,1	1 084,6	253,1	649,4	203,5	-40,1	-19,6
Possession de biens volés	729	2 621	172	1 113	-76,4	-57,5	132,6	41,1	34,2	16,1	-74,2	-60,7
Fraude	331	5 268	371	5 347	12,1	1,5	60,2	82,6	73,9	77,5	22,7	-6,2
Méfait	2 779	4 565	1 158	3 777	-58,3	-17,3	505,3	71,6	230,5	54,7	-54,4	-23,5
Total des infractions contre la propriété	13 168	37 385	5 937	31 028	-54,9	-17,0	2 394,4	586,0	1 181,9	449,7	-50,6	-23,3
Infractions liées à la prostitution	3	299	1	21	-66,7	-93,0	0,5	4,7	0,2	0,3	-63,5	-93,5
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	124	1 119	113	1 173	-8,9	4,8	22,5	17,5	22,5	17,0	-0,2	-3,1
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	2 101	28 777	1 190	27 394	-43,4	-4,8	382,0	451,1	236,9	397,0	-38,0	-12,0
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	200	893	371	1 072	85,5	20,0	36,4	14,0	73,9	15,5	103,1	11,0
Autres	199	726	98	981	-50,8	35,1	36,2	11,4	19,5	14,2	-46,1	24,9
Total des autres infractions au Code criminel	2 627	31 814	1 773	30 641	-32,5	-3,7	477,7	498,7	353,0	444,1	-26,1	-11,0
Total des infractions au Code criminel (excluant les infractions relatives à la conduite de véhicules)	24 498	116 196	15 669	114 479	-36,0	-1,5	4 454,5	1 821,4	3 119,4	1 659,1	-30,0	-8,9

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

* Exclut les sexes et les âges inconnus ou non conformes. Comprend les jeunes de 12 à 17 ans et les adultes de 18 ans et plus.

Tableau 20 Nombre et taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2018^a et 2019^p

Catégorie d'infractions	Nombre				Variation du nombre 2018 ^a /2019 ^p (%)		Taux				Variation du taux 2018 ^a /2019 ^p (%)	
	2018 ^a		2019 ^p		Jeunes	Adultes	2018 ^a		2019 ^p		Jeunes	Adultes
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes			Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes		
Homicide	2	71	6	56	200,0	-21,1	0,4	1,0	1,2	0,8	193,9	-22,1
Négligence criminelle	7	23	1	12	-85,7	-47,8	1,4	0,3	0,2	0,2	-86,0	-48,4
Tentative de meurtre	5	138	16	123	220,0	-10,9	1,0	2,0	3,2	1,8	213,5	-11,9
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	3 421	30 731	3 815	32 051	11,5	4,3	695,1	450,7	759,5	464,5	9,3	3,1
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	614	2 499	576	2 195	-6,2	-12,2	124,8	36,6	114,7	31,8	-8,1	-13,2
Autres infractions d'ordre sexuel	682	1 164	687	1 076	0,7	-7,6	138,6	17,1	136,8	15,6	-1,3	-8,7
Enlèvement, traite et séquestration	31	880	49	963	58,1	9,4	6,3	12,9	9,8	14,0	54,9	8,1
Vol qualifié et extorsion	524	2 045	556	1 889	6,1	-7,6	106,5	30,0	110,7	27,4	4,0	-8,7
Harcèlement criminel	361	3 912	387	4 182	7,2	6,9	73,4	57,4	77,0	60,6	5,0	5,6
Menaces	1 589	8 960	1 609	8 985	1,3	0,3	322,9	131,4	320,3	130,2	-0,8	-0,9
Autres	199	1 291	257	1 278	29,1	-1,0	40,4	18,9	51,2	18,5	26,5	-2,2
Total des infractions contre la personne	7 435	51 714	7 959	52 810	7,0	2,1	1 510,7	758,4	1 584,5	765,4	4,9	0,9
Crime d'incendie	129	283	108	246	-16,3	-13,1	26,2	4,2	21,5	3,6	-18,0	-14,1
Introduction par effraction	818	5 183	621	4 459	-24,1	-14,0	166,2	76,0	123,6	64,6	-25,6	-15,0
Vol de véhicules à moteur	213	1 939	219	1 574	2,8	-18,8	43,3	28,4	43,6	22,8	0,7	-19,8
Vol de plus de 5 000 \$	28	555	26	472	-7,1	-15,0	5,7	8,1	5,2	6,8	-9,0	-16,0
Vol de 5 000 \$ ou moins	3 651	14 244	3 262	14 040	-10,7	-1,4	741,8	208,9	649,4	203,5	-12,5	-2,6
Possession de biens volés	174	1 212	172	1 113	-1,1	-8,2	35,4	17,8	34,2	16,1	-3,1	-9,3
Fraude	408	5 587	371	5 347	-9,1	-4,3	82,9	81,9	73,9	77,5	-10,9	-5,4
Méfait	941	4 074	1 158	3 777	23,1	-7,3	191,2	59,7	230,5	54,7	20,6	-8,4
Total des infractions contre la propriété	6 362	33 077	5 937	31 028	-6,7	-6,2	1 292,7	485,1	1 181,9	449,7	-8,6	-7,3
Infractions liées à la prostitution	0	10	1	21	-	110,0	0,0	0,1	0,2	0,3	-	107,5
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	121	1 395	113	1 173	-6,6	-15,9	24,6	20,5	22,5	17,0	-8,5	-16,9
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	1 221	28 202	1 190	27 394	-2,5	-2,9	248,1	413,6	236,9	397,0	-4,5	-4,0
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	379	1 143	371	1 072	-2,1	-6,2	77,0	16,8	73,9	15,5	-4,1	-7,3
Autres	98	793	98	981	0,0	23,7	19,9	11,6	19,5	14,2	-2,0	22,2
Total des autres infractions au Code criminel	1 819	31 543	1 773	30 641	-2,5	-2,9	369,6	462,6	353,0	444,1	-4,5	-4,0
Total des infractions au Code criminel (excluant les infractions relatives à la conduite de véhicules)	15 616	116 334	15 669	114 479	0,3	-1,6	3 173,0	1 706,1	3 119,4	1 659,1	-1,7	-2,8

a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

* Exclut les sexes et les âges inconnus ou non conformes. Comprend les jeunes de 12 à 17 ans et les adultes de 18 ans et plus.

Annexe

Classification des catégories d'infractions

INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES

Infractions au *Code criminel*

Infractions contre la personne

- Homicide, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, tentative et complot en vue de commettre un meurtre, voies de fait¹⁴, agression sexuelle, autres infractions d'ordre sexuel, proxénétisme, enlèvement, traite ou séquestration, vol qualifié et extorsion, harcèlement criminel, menaces et autres infractions contre la personne.

Infractions contre la propriété

- Crime d'incendie, introduction par effraction, vol d'un véhicule à moteur, vol de plus de 5 000 \$, vol de 5 000 \$ ou moins, possession de biens volés, fraude et méfait.

Autres infractions au *Code criminel*

- Infractions liées à la prostitution, infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, infractions contre l'administration de la loi et de la justice¹⁵, actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite¹⁶, activités liées au terrorisme et autres crimes¹⁷.

Infractions relatives à la conduite de véhicules

- Conduite avec facultés affaiblies, délit de fuite et autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule¹⁸.

Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

- Possession, trafic, possession aux fins de trafic, d'importation et d'exportation, de production, infractions relatives aux ordonnances médicales (c.-à-d. : pratique négligente, visites multiples, fausse ordonnance, supposition de personne), autres infractions à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

Loi sur le cannabis

- Possession illégale de cannabis, distribution illégale, vente illégale, possession en vue de la vente ou de l'exportation, importation de cannabis, culture illégale ainsi que les autres infractions prévues à la *Loi sur le cannabis*.

Infractions relatives aux autres lois fédérales

- Les lois sur la faillite, de l'impôt sur le revenu, sur la marine marchande du Canada, sur la santé publique, sur les douanes, sur la concurrence, sur l'accise, sur le système de justice pénale pour les adolescents, sur l'immigration et la protection des réfugiés, sur les armes à feu, sur la défense nationale, sur les explosifs, sur le transport interprovincial et les autres lois fédérales. Les infractions aux autres lois fédérales ne sont pas analysées dans cette publication.

14. Les voies de fait consistent à utiliser la force ou à menacer d'utiliser la force, directement ou indirectement, contre une autre personne, sans son consentement. Il existe trois niveaux de voies de fait selon leur gravité.

15. Les infractions contre l'administration de la loi et de la justice regroupent, entre autres, les infractions aux règles de liberté sous caution, le manquement aux conditions de probation, l'évasion d'une garde légale, l'entrave à un fonctionnaire ou à un agent de la paix, le défaut de comparaître et la liberté illégale d'un détenu.

16. Les actes contraires aux bonnes mœurs ou l'inconduite regroupent, entre autres, l'action indécente, le fait de troubler la paix, la production, la distribution et la possession de pornographie juvénile, l'intrusion de nuit et la nuisance publique.

17. Les autres crimes de cette catégorie regroupent, entre autres, la monnaie contrefaite, les jeux et les paris, les infractions contre l'ordre public, les infractions ou les activités au profit d'une organisation criminelle et le recyclage des produits de la criminalité.

18. Les autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule regroupent, entre autres, la conduite dangereuse, les poursuites, la conduite d'un véhicule pendant une interdiction et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.

INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES

- Il s'agit d'infractions prévues à diverses lois québécoises dont les corps de police sont responsables de l'application, notamment les lois sur les infractions en matière de boissons alcooliques, sur l'assurance automobile du Québec, concernant l'impôt sur le tabac, sur les loteries et courses et plusieurs autres lois provinciales. Les infractions à des lois provinciales ne sont pas analysées dans cette publication.

Références

- MOREAU, Greg (2019). « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2018 », *Juristat*, vol. 39, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 73 p.
- OUIMET, Marc (2015). *Les causes du crime : examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 586 p.
- PERREAULT, Samuel (2015). « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, vol. 35, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 45 p.
- WALLACE, M., TURNER, J., MATARAZZO, A. et BABYAK, C. (2009). *La mesure de la criminalité : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité* [En ligne] [<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.pdf>].

